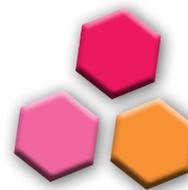


R APPOR D'ACTIVI TÉ 2017



SMÉDAR
Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets
de l'Arrondissement de Rouen



SURVOLER...	EN UN COUP D'ŒIL	4
MUTUALISER...	NOTRE MISSION	6
AMÉLIORER...	LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT	8
RÉDUIRE...	GRÂCE AU ZÉRO GASPILLAGE	10
COMMUNIQUER...	VIA L'INFORMATION POUR TOUS	12
AFFINER...	AU CENTRE DE TRI	14
RECYCLER...	POUR UNE SECONDE VIE DES EMBALLAGES	16
FERTILISER...	GRÂCE AU COMPOST	18
INCINÉRER...	À VESTA	20
VALORISER...	EN ÉNERGIE ET AUTRES...	22
TRIER...	LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES	24
TRANSPORTER...	DEPUIS LES QUAIS DE TRANSFERT	26
REPRÉSENTER...	PAR LES ÉLUS	28
MANAGER...	L'ORGANIGRAMME DES SERVICES	31
FINANCER...	AVEC LES REDEVANCES	32
INVESTIR...	POUR L'AVENIR	34
ÉQUILIBRER...	LE BUDGET FINAL	36
COLLABORER...	AVEC DES PARTENAIRES	38

ÉDITO



Chère Madame, Cher Monsieur,

Recycler et valoriser les déchets ménagers des habitants, voilà la mission de service public du Smédar.

Avec son centre de tri, l'un des plus grands de France exploité en régie, le grand pari du recyclage de tous les emballages en plastique et des petits aluminiums a été lancé il y a deux ans.

Le résultat : une augmentation dès la première année de 5,1 % des tonnages.

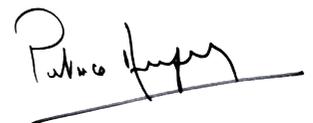
Ce sont donc 1 317 tonnes supplémentaires, ajoutées au 25 817 tonnes d'emballages et de papiers, qui ont trouvé une seconde vie, permettant ainsi au Smédar d'affirmer ses ambitions environnementales.

Des objectifs de recyclage... mais également de valorisation énergétique. Optimiser toujours plus la production de chauffage et d'électricité, c'est l'enjeu pour les prochaines années. D'ores et déjà, 78 800 MWth de chaleur et 125 274 MWh d'électricité ont été livrés en 2017. Avec l'aménagement d'une plateforme de mise en balles des déchets non recyclables, une meilleure adéquation entre l'offre et la demande sera effective.

Pour autant, le syndicat n'a jamais autant œuvré pour promouvoir la réduction des déchets à la source et lutter contre le gaspillage alimentaire. Labellisé "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage", le Smédar a proposé, en 2017, 35 animations sur ces thèmes et a sensibilisé 8 613 personnes.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement,



Patrice DUPRAY,
Président du Smédar

SURVOLER...

EN UN COUP D'ŒIL



ACTEUR

DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



450 813

TONNES DE DÉCHETS TRAITÉS



160
COMMUNES

608 700
HABITANTS

MUTUALISER
SURVOLER AMÉLIORER
RÉDUIRE COMMUNIQUER
INVESTIR AFFINER
RECYCLER
FERTILISER INCINÉRER
VALORISER
AMÉNAGER TRANSPORTER
REPRÉSENTER
MANAGER FINANCER
COLLABORER

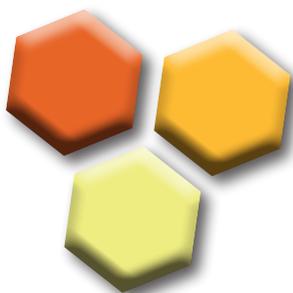


MUTUALISER
SURVOLER AMÉLIORER
RÉDUIRE COMMUNIQUER
INVESTIR AFFINER
RECYCLER
FERTILISER INCINÉRER
VALORISER
AMÉNAGER TRANSPORTER
REPRÉSENTER
MANAGER FINANCER
COLLABORER

MUTUALISER...

NOTRE MISSION

Valoriser les déchets, c'est la mission du Smédar. Créé en 1999, le Syndicat Mixte regroupe 160 communes de l'arrondissement de Rouen, ce qui représente un total de 608 700 habitants.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU QUOTIDIEN

Recyclage, compostage, valorisation énergétique. Depuis près de vingt ans, le Smédar agit sur son territoire pour l'économie circulaire et met œuvre son schéma global de valorisation.

Environ 450 000 tonnes de déchets sont apportées chaque année au sein de ses installations par les collectivités adhérentes et les clients. Tous ces déchets sont considérés comme des ressources compte tenu de leur nature et de leur composition.

Ainsi les représentants élus du Smédar, tout comme les services techniques et administratifs, ont travaillé en 2017 à la poursuite de cet engagement et à la préparation de l'avenir. Le secteur de la valorisation des déchets est en effet en évolution permanente grâce aux nouvelles technologies et aux lois votées par les parlementaires.

DES ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS

La construction d'équipements adaptés, intégrant les technologies les plus avancées, permet d'atteindre les objectifs que s'est fixé la collectivité. L'essentiel des traitements se réalisent sur l'écopôle Vesta grâce à l'unité de valorisation énergétique, au centre de tri des déchets recyclables, à l'unité transport-logistique-maintenance et enfin aux unités de traitement des encombrants et des mâchefers. Cinq quais de transfert et deux plateformes de compostage complètent le dispositif. En 2017, le taux de valorisation global a atteint 93,9 %.

Le Smédar, signataire du contrat avec la société CITÉO pour l'ensemble de ses adhérents, est également lauréat du dernier appel à projet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire "Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage".

Il engage dans ce cadre des actions concernant la prévention des déchets, un partenariat avec ses adhérents.

VALENSEINE, L'OPTIMISATION DES APPORTS

Créée en 2004 par le Smédar qui en est l'actionnaire majoritaire, Valenseine est une Société d'économie mixte (Sem), adhérente à la fédération des Entreprises Publiques Locales. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 7 742 422 € H.T. en 2017.

Par convention avec le Syndicat, cette Sem est chargée de l'optimisation des apports dans les différents équipements

du Smédar, notamment des déchets incinérables à l'unité de valorisation énergétique Vesta.

Le Smédar a également confié à Valenseine la commercialisation du compost et du bois-énergie, produits sur les plateformes de traitement de déchets verts ainsi que du mâchefer issu de l'incinération.

L'entreprise est titulaire des marchés publics de traitement

des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, du Sygom de l'Eure et des services techniques des villes de Rouen, Petit-Couronne (pour les déchets verts) et Sotteville-lès-Rouen.

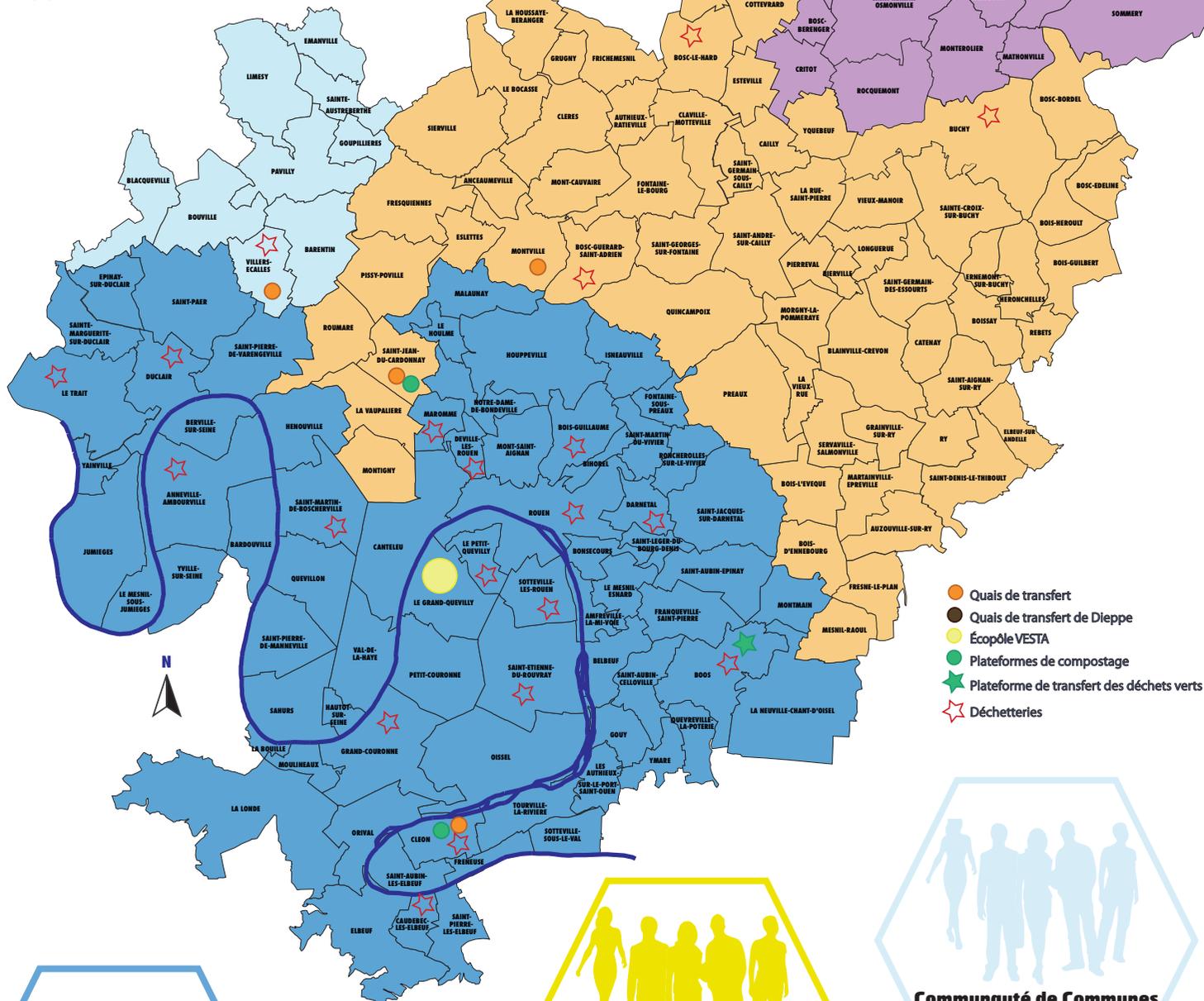
En plus de ses activités commerciales, Valenseine peut être missionnée par le Smédar pour la création et l'exploitation d'activités industrielles.

En 2017, les recettes apportées par Valenseine au Smédar se sont élevées à 7 218 481 € HT.

A noter, le centre de tri a remporté, par l'intermédiaire de Valenseine, les marchés "tri et affinage des emballages et des papiers" du Sygom de l'Eure et de la Communauté de Communes des Quatre Rivières. Les tonnages y sont acheminés depuis le mois de janvier 2018.

LE SMÉDAR ET SES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2018
(population INSEE 2014)



- Quais de transfert
- Quais de transfert de Dieppe
- Écopôle VESTA
- Plateformes de compostage
- Plateforme de transfert des déchets verts
- Déchetteries

Métropole Rouen Normandie
71 communes,
489 723 habitants

Communauté de Communes Bray-Eawy
15 communes,
8 984 habitants

Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime (Ville de Dieppe),
30 086 habitants

Communauté de Communes Caux-Austreberthe
9 communes,
24 958 habitants

Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin
64 communes,
53 701 habitants



AMÉLIORER...

LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Certifié ISO 14 001 pour l'ensemble de ses activités, le Smédar est un syndicat engagé pour le développement durable. Avec pour objectifs de sécuriser les personnes et les équipements, d'améliorer la qualité de vie au travail et le respect de l'environnement, de nombreuses actions sont engagées chaque année.

DU "DESIGN" POUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le Smédar s'est lancé en 2017 dans une démarche "Design". Il s'agit d'une façon différente d'aborder les projets dans le but d'améliorer la qualité de vie au travail.

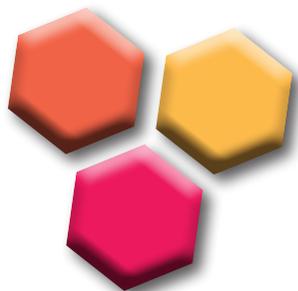
L'objectif est d'inventer, d'améliorer ou de faciliter l'usage d'un processus ou d'un service en partant de l'expérience vécue par les utilisateurs.

Cette nouvelle méthodologie est appliquée dans un premier temps sur le quai de transfert de Cléon. L'avis des agents, très impliqués dans la démarche, a été pris en compte dans les axes d'amélioration. Par exemple, les agents ont été force de propositions pour sécuriser l'accueil du public lors d'achat du compost.

MOINS DE CARBURANT CONSOMMÉ

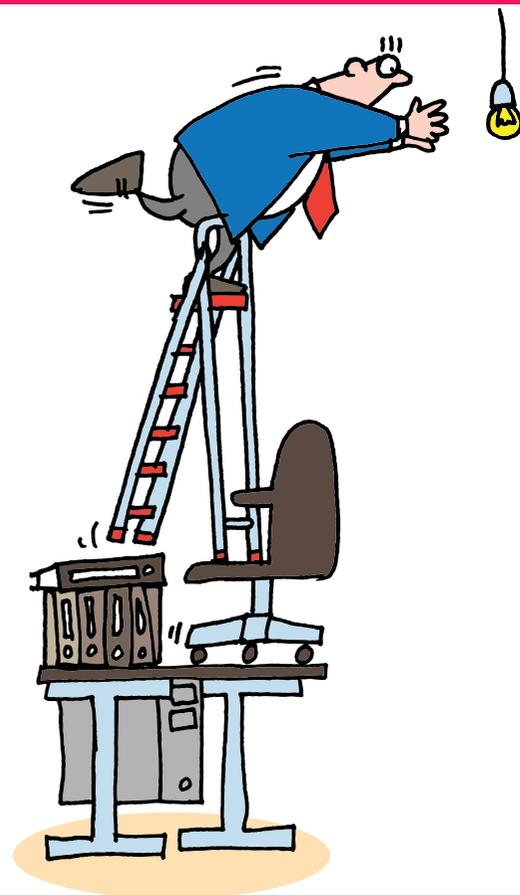
L'environnement concerne toutes les activités du Smédar, et notamment les matériels roulants, qu'il s'agisse des véhicules légers ou des poids lourds du service transport. Depuis 2017, un additif est ajouté dans les cuves de gasoil de l'écopôle Vesta. Cela a permis de réduire la consommation de carburant de la flotte de 4 à 7% selon les mois, soit 15 000 litres économisés en un an. Depuis la fin d'année 2017, l'expérience a également été menée pour les engins utilisés sur les quais de Cléon et de Saint-Jean-du-Cardonnay.

Cet exemple est représentatif de la démarche qualité du Smédar : améliorer l'existant tout en maintenant un haut niveau de service proposé.



RÉFLEXION SUR LA VALORISATION DES DÉCHETS DE DEMAIN

Le conseil scientifique du Smédar œuvre dans le sens d'une optimisation de la gestion et de la valorisation des déchets ménagers, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Élus en 2014 pour une nouvelle mandature, les scientifiques, chercheurs, membres d'associations et élus locaux poursuivent le travail engagé. Le conseil scientifique a pour mission d'être force de propositions, en s'appuyant sur les expériences et les connaissances de ses membres.



14 BARRIÈRES POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Le Smédar a décidé d'apposer des barrières de sécurité afin de protéger les chauffeurs du risque de chutes dans la fosse de l'Unité de Valorisation Énergétique.

La chute de hauteur constitue la seconde cause d'accidents du travail au Smédar, c'est la raison pour laquelle quatorze barrières ont été mises en place au cours du 2^{ème} trimestre 2017.

Un guide d'utilisation a été réalisé par la direction de la communication et envoyé à l'ensemble des chauffeurs des collectivités adhérentes au Smédar tout comme aux clients de Valenseine.

DÉMARRAGE DE LA DÉMARCHE "CULTURE SÉCURITÉ"

Initié en 2016 par une campagne de communication (web séries humoristiques développant des thématiques liées à la prévention des risques professionnels), une démarche sur la culture sécurité au sein de la collectivité a été engagée par le Smédar.

Les objectifs de cette démarche sont d'améliorer la culture et les performances sécurité de l'entreprise, d'identifier et promouvoir les bonnes pratiques en fédérant l'ensemble du personnel autour d'un projet mobilisateur, faire un état des lieux des points forts et des axes d'amélioration des sites, mettre en place un système de management sécurité pérenne, et enfin diminuer les accidents et les maladies professionnelles.

Afin d'évaluer la culture sécurité du Smédar, la première phase de ce projet a été la réalisation, du 2 au 5 octobre 2017, d'un diagnostic de notre culture sécurité qui permet d'examiner l'image globale de ce que pensent et ce que font tous les acteurs en matière de sécurité au travail. Les résultats du diagnostic ont été diffusés à l'ensemble de la chaîne hiérarchique des différents services du Smédar. L'étape suivante a été l'identification des actions qui seront engagées afin de faire évoluer certains déterminants profonds de la situation actuelle. Un programme de stratégie d'amélioration des performances en matière de santé et de sécurité, avec des objectifs opérationnels, sera construit.

Le nombre de jours d'arrêt de travail suite à un accident de service a diminué de 38 % entre 2015 et 2016 et a été divisé par 4 entre 2016 et 2017.

LE "DUE" MIS À JOUR

L'évaluation des risques professionnels relève de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans l'obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés. Elle constitue l'étape initiale de toute démarche de prévention et de sécurité au travail.

Les résultats de l'évaluation sont formalisés dans un document, appelé "Document Unique d'Évaluation des Risques". Établi au sein du Smédar par le service Sécurité, en collaboration avec le CHSCT et les agents rencontrés sur le terrain, ce document recense, par sites d'exploitation, les différents risques auxquels sont exposés les agents dans le cadre de leur activité professionnelle. Ces risques sont définis et évalués selon la gravité probable du dommage qu'ils engendreraient si un accident survenait. Ainsi des priorités émergent, en fonction des scores obtenus.

Sont associés à ces risques recensés, les actions de prévention déjà réalisées et celles envisagées à l'avenir. C'est une démarche de progrès, qui contribue à améliorer la sécurité au travail pour l'ensemble des agents.

RÉDUIRE...

GRÂCE AU ZÉRO GASPILLAGE

Dans la continuité du programme local de prévention des déchets mené jusqu'en 2016, le projet "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" est mis en œuvre avec les partenaires et acteurs de terrain.

La démarche de réduction des déchets est devenue une véritable ligne de conduite pour le Smédar. L'engagement du syndicat s'est concrétisé par la signature en juin 2017 d'une convention d'objectifs appelée CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire). Soutenu par l'ADEME, le projet s'est construit autour des axes suivants :

- ➔ Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ➔ Optimiser la gestion des bio-déchets ;
- ➔ Développer les partenariats avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- ➔ Favoriser le réemploi et la réutilisation ;
- ➔ Promouvoir la réduction et le tri des déchets auprès des établissements scolaires, des administrations, des entreprises et des commerçants.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, UN ENJEU PRIORITAIRE

Parce qu'aujourd'hui, un français jette en moyenne 29 kg de nourriture par an, dont 7 kg de produits encore emballés, la lutte contre le gaspillage alimentaire est un levier important de la réduction des déchets. Dans la restauration collective, si on prend en compte les mets qui n'ont pas été consommés par les convives, ceux produits en trop grande quantité par l'équipe de cuisine ou écartés lors de la phase de production, le gaspillage alimentaire se situe le plus souvent entre 150g et 200g par personne et par jour.

Un protocole de travail pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective a été imaginé par le Smédar.

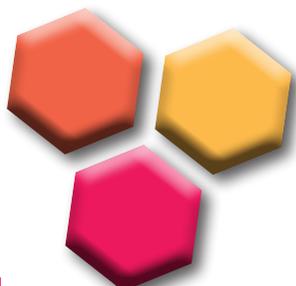
Sur les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, le Smédar a accompagné quinze établissements scolaires. Enquêtes auprès des convives, pesées des restes, étude de l'environnement dans lequel les élèves prennent leur repas, chaque diagnostic amène des pistes d'amélioration différentes. De la baisse des quantités servies dans chaque assiette à la table de dons pour les fruits et fromages non consommés, en passant par la diminution de cinq à quatre composants par repas, toutes les propositions sont étudiées.



INTERPELLER LES HABITANTS DANS LA RUE POUR RÉVEILLER LES CONSCIENCES

Les actions de sensibilisation du grand public se multiplient avec par exemple des opérations de "street-marketing" qui ont su attirer l'attention de nombreux piétons lors des semaines européennes de la réduction des déchets et du développement durable.

Les animations "dosez mieux, gaspillez moins", "recette anti-gaspi : pensez aux smoothies" ont éveillé la curiosité des passants. A l'automne, le "pain perdu" cuisiné dans la rue a également été très apprécié des petits et grands.



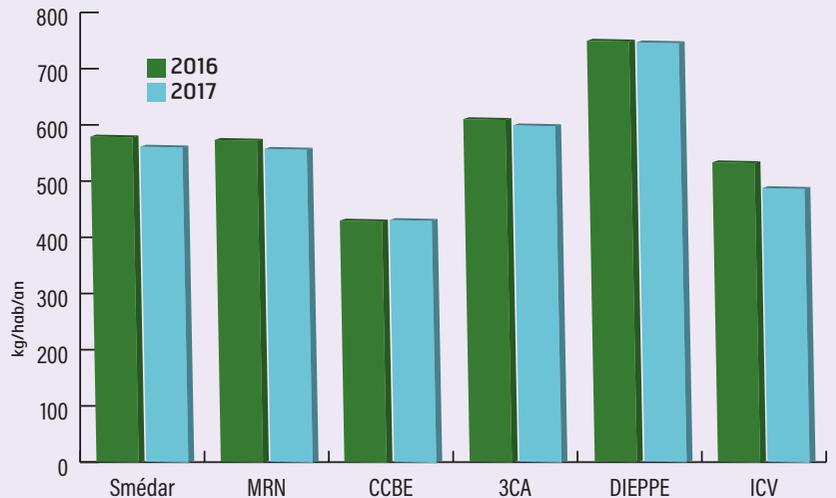
LA GESTION DES BIO-DÉCHETS

Les bio-déchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français. C'est un gisement non négligeable et la loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs bio-déchets d'ici 2025.

En attendant, ce sont les gros producteurs de déchets qui sont d'ores et déjà concernés. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les professionnels produisant plus de 10 tonnes par an de bio-déchets, et de 60 litres par an pour les huiles, sont contraints, par obligation réglementaire, à mettre en place une solution de tri à la source des déchets organiques.

Les collectivités adhérentes au Smédar, chargées de la collecte des déchets ménagers, réfléchissent à des solutions pour les entreprises et les établissements scolaires de leur territoire. Dieppe-Maritime, quant à elle, envisage d'expérimenter le tri des bio-déchets avec les habitants de certains quartiers, dès 2019..

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRODUITS PAR HABITANT



En 2017, chaque habitant du périmètre du Smédar a produit en moyenne 564 kg de déchets. Ce chiffre inclut les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables, les déchets verts et les apports

en déchetterie. C'est 3,10 % de moins que l'année passée. Seule la quantité de déchets recyclables est en hausse, ce qui est la conséquence de l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

COP 21
JE M'ENGAGE!
POUR LE CLIMAT



métropole
ROUENORMANDIE

Le Smédar s'associe à la COP 21, démarche initiée par la Métropole Rouen Normandie



COMMUNIQUER...

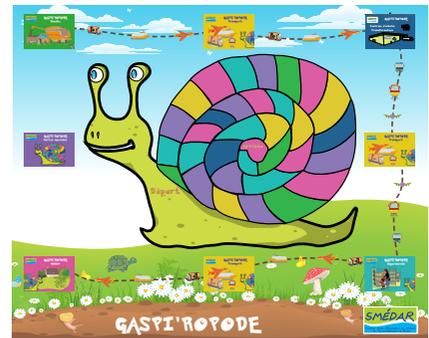
VIA L'INFORMATION POUR TOUS

Expliquer les enjeux de la valorisation des déchets ménagers est une tâche délicate car il s'agit de rendre compréhensible, au plus grand nombre, des informations parfois très techniques. Par une approche ludique et didactique, le Smédar s'attache à informer l'ensemble des habitants.

Les messages et les moyens de communication sont adaptés à chaque public et une attention toute particulière est portée à l'information de proximité. Pour inciter les habitants à trier davantage et à utiliser les dispositifs de collecte appropriés, une quinzaine d'assistants de communication de proximité sillonnent villes et villages. Animations dans les écoles, visites des équipements, événements et "porte à porte" rythment leur quotidien. Si les habitants ne vont pas chercher l'information, l'information viendra à eux !

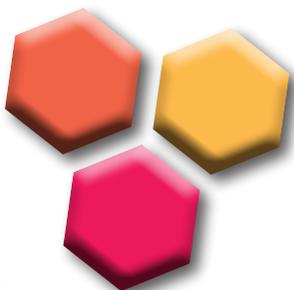
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

De la pédagogie, il en faut pour convaincre les jeunes générations du bien-fondé du tri et de la réduction des déchets. Alors de nombreux jeux sont conçus et réalisés par la direction de la communication. Parmi les nouvelles thématiques développées dans ces ateliers ludiques : le tri des appareils électriques et le gaspillage alimentaire qui sont des axes majeurs du plan de communication 2017. Les adolescents et adultes ne sont pas oubliés pour autant, de nombreuses animations et visites leur sont proposées tout au long de l'année.



ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

	NOMBRE D' ACTIONS	NOMBRE DE CONTACTS
Animations "jeune public" (scolaires et centres de loisirs)	602	16 186
Animations auprès d'associations, de publics relais, d'organismes de formation ou d'établissements spécialisés, sur les marchés...	47	1 681
Journées de porte-à-porte (échanges à domicile avec les habitants)	77	1 026
Visites d'équipements (centre de tri et UVE)	161	3 692
Manifestations, stands d'information	43	16 671
TOTAL	930	39 256



DES SUPPORTS D'INFORMATION DIVERSIFIÉS

La diffusion d'information via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter), a l'avantage d'être rapide et peut être largement partagée. Le Smédar publie en moyenne trois actualités par semaine et a dépassé la barre des 1 400 abonnés pour sa page Facebook. Bien référencé sur Internet, le site Web du Smédar a enregistré, quant à lui, plus de 100 000 connexions sur l'année 2017, dont 87 % émanant de nouveaux visiteurs. L'outil numérique de géolocalisation des points de collecte de déchets connaît également une augmentation de sa fréquentation de 15 % (6 556 sessions en 2017 contre 5 697 en 2016).

D'autres supports de communication plus "classiques" viennent compléter ces outils digitaux :

- Distribution postale, trois fois par an, d'une lettre d'information intitulée *Détri'Astuces* auprès des 270 000 foyers du périmètre du Smédar (cinq éditions soit une par collectivité adhérente) ;
- Campagnes d'affichage : sur les bus de l'agglomération de Rouen, sur les camions de collecte des déchets de Dieppe. La diffusion des affiches est également relayée par les 160 mairies ;
- Des spots radio sur les ondes d'NRJ, Chérie FM et Nostalgie ;
- De nombreux articles dans la presse écrite ;
- Publiportages dans divers magazines ;
- Edition de plaquettes et de guides distribués lors des manifestations ;
- Des courriers personnalisés accompagnés d'un guide de tri pour les nouveaux habitants.

UNE SECONDE VIE SOLIDAIRE POUR LES LIVRES

371 albums de jeunesse et 1 500 manuels scolaires ont été acheminés en Afrique Francophone, en partenariat avec "Livres Sans Frontières"



PLUS D'OBSTACLE POUR LE TRI DES DÉCHETS

Partenaire du concours hippique Equeisine CSI 4* Indoor, le Smédar a communiqué sur les nouvelles consignes de tri auprès d'un public composé de près de 20 000 spectateurs



L'ART CONTEMPORAIN S'INVITE À VESTA

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, les déchets ont été une source d'inspiration pour les élèves de l'ESADHaR qui ont exposé une trentaine d'œuvres



DES CONSIGNES DE TRI PLUS ACCESSIBLES

Des éditions du mémo-tri "gros caractères" et "braille" ont été conçus pour les non et mal-voyants



BIENVENUE AU PAYS DES POUBELLES

Plus de 500 écoliers coiffés de chapeaux recyclés ont assisté au spectacle "Garbage Land", présenté lors de la clôture des projets RECRE (REcyclage et Réduction des déchets à l'École)

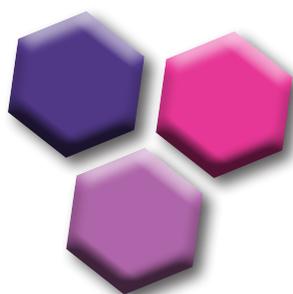


AFFINER...

AU CENTRE DE TRI

Performant et innovant, le centre de tri du Smédar est un site vitrine reconnu. Il permet la séparation de tous les emballages et des papiers.

Modernisé en 2016 afin d'être adapté à l'extension des consignes de tri et permettre le tri de tous les emballages et des papiers, le centre de tri du Smédar est une prouesse technique, que les professionnels viennent visiter en nombre.



AU CENTRE DES ATTENTIONS

En 2017, outre les écoliers, collégiens et habitants de l'arrondissement de Rouen, le Smédar a ainsi, à plusieurs reprises, accueillis des visiteurs professionnels, très intéressés par les nouvelles technologies et le tri de leurs emballages.

L'association ELYPSO, basée à Paris, a convié à cinq reprises des fabricants d'emballages en plastique souple, à visiter le centre de tri du Smédar. Dans une démarche d'éco-responsabilité, ces derniers sont en effet soucieux d'optimiser les compositions et caractéristiques techniques de leurs produits mis sur le marché pour favoriser le recyclage de ceux-ci.

Avec ce même objectif, le centre de tri a été visité par un groupe de responsables de magasins de l'entreprise Nespresso. Venus de la France entière, les vendeurs ont ainsi bénéficié de nombreuses informations, qu'ils apporteront en réponses aux questions de leurs clients. Car les capsules de café et de thé en aluminium, sont désormais également récupérées grâce aux nouveaux équipements du process d'affinage.

UNE TECHNIQUE PERFORMANTE

D'une capacité d'accueil de 28 000 tonnes par an, le centre de tri du Smédar intègre six trieurs optiques de dernière génération, permettant d'atteindre de très hauts niveaux de performances. Jusqu'à 13 tonnes de déchets sont affinées par heure. Cette productivité accrue peut être atteinte grâce à la mécanisation poussée de l'équipement.

Un chantier a été mené en 2017 afin de remplacer l'ancien crible vibrant du centre de tri, dans le but d'optimiser la séparation du flux des déchets inférieurs à 100 mm.

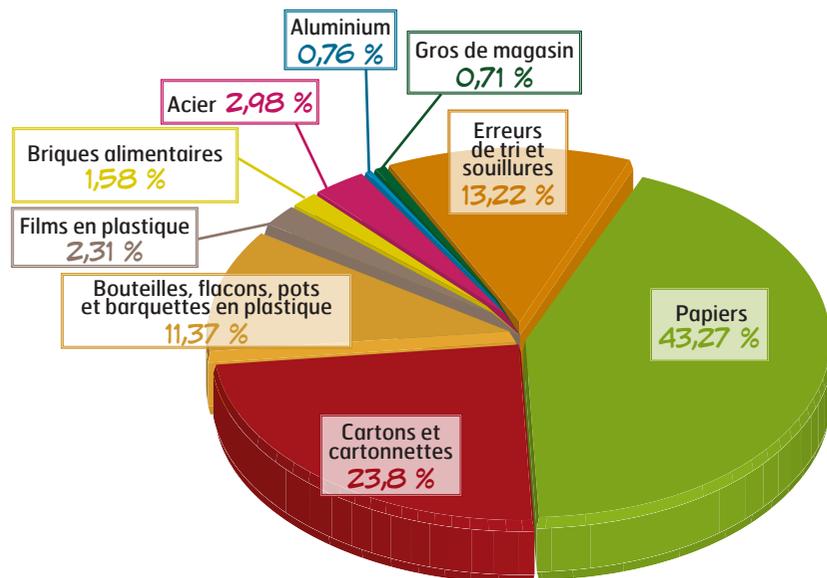
Le nouveau crible améliore la qualité des gisements arrivant sur les tapis de tri et facilite ainsi le travail des agents.

DÉCHETS RECYCLABLES, COÛTS ET RECETTES

DÉPENSES DONT	6 704 K€	RECETTES DONT	8 449 K€
Charges de transport	425	Traitement	104
Charges de traitement (tri et affinage)	3 523	Ventes/Valorisation	2 769
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	1 930	Soutiens des éco-organismes (Éco-Emballages et Ecofolio)	5 519
Charges de financement	826	Recettes diverses	57
TONNAGES TRAITÉS (VERRE INCLUS)		40 511 T.	
COÛT À LA TONNE (DÉPENSES/TONNAGES)		165 €	



COMPOSITION MOYENNE DES APPORTS AU CENTRE DE TRI EN 2017 (HORS VERRE)



UNE CONVENTION ENTRE LE SMÉDAR ET L'ENTREPRISE NESPRESSO

Une convention associe le Smédar et le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums (créé par Nespresso en 2014), dans le but d'optimiser la valorisation des capsules de café, développer et pérenniser la filière nouvellement créée.



13 376,69

TONNES DE VERRE RECYCLÉES

Recyclé à 100 % et à l'infini, le verre collecté est acheminé vers les plateformes de transit de Saint-Jean-du-Cardonnay et de Cléon. Regroupé, et ensuite rechargé dans des camions de transport pour rejoindre une usine de recyclage, située près du Havre.

EN 2017,
LES PERFORMANCES
DE TRI DU VERRE SONT
COMPRISES, SELON LES
COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES,
ENTRE **20,51 KG** ET **43,83 KG**
PAR HABITANT ET PAR AN.



RECYCLER...

POUR UNE SECONDE VIE DES EMBALLAGES

L'année 2017 a été marquée par la préparation et la signature du nouveau Barème F avec CITÉO. Les contrats avec les filières de recyclage ont ainsi été renouvelés.

En 2017, chaque habitant du périmètre du Smédar a trié en moyenne 61,07 kg d'emballages et de papiers, soit 4,45 % de plus qu'en 2016. 22,06 kg de verre, 19,77 kg de papiers, 10,70 kg de cartonnets d'emballages ou encore 6,15 kg de d'emballages plastiques composent notamment ce gisement.

L'extension des consignes de tri à tous les emballages et tous les papiers apporte, à elle seule, environ 5,1 % de déchets supplémentaires.

A noter également que les erreurs de tri et les souillures, s'élevant à 5,94 kg par an et par habitant, sont en baisse de 4,5 % par rapport à 2016.

UN TARIF DE TRAITEMENT INCITATIF

Bénéfique pour l'environnement grâce aux économies de ressources naturelles, le tri des déchets permet également de réduire les dépenses pour les collectivités puisque le Smédar maintient depuis 2012, un tarif de traitement pour les déchets recyclables à 0 € la tonne. Cette politique tarifaire incitative vise à encourager les habitants et les collectivités adhérentes à se mobiliser.



LA FIN DU BARÈME E

En 2017, le Smédar a bénéficié des soutiens de la société agréée Éco-Emballages.

Basés sur le "barème E" en vigueur jusqu'à fin 2017, ce sont 4,4 millions d'euros qui ont été versés au syndicat.

Ces soutiens sont variables en fonction des performances de tri des habitants.

Additionnés aux 3,55 millions d'euros de vente des matériaux, l'ensemble des recettes a compensé les charges de transport, de traitement des déchets au centre de tri et les charges fonctionnelles affectées à ce centre de coûts.

Ces recettes pourraient toutefois être encore plus élevées si les performances étaient supérieures. Citéo est né en 2018 de la fusion des éco-organismes Éco-Emballages et Écofolio.

Il fonctionne comme précédemment sur le principe de la "REP", Responsabilité Élargie du Producteur.

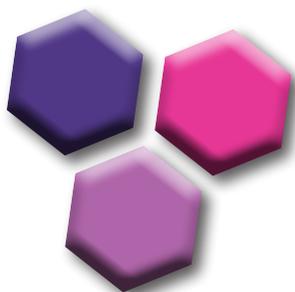
LES SOUTIENS CITÉO

(sur la base du barème E)

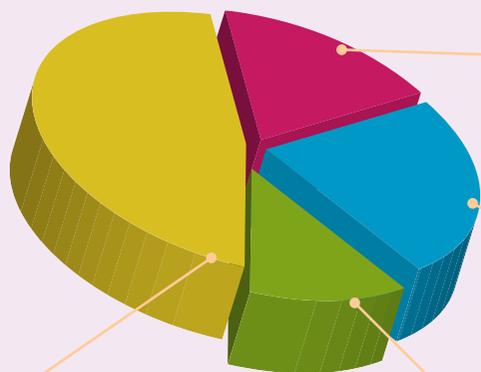
	SCS (€ H.T.)	SPR (€ H.T.)	TOTAL (€ H.T.)
Acier (dont acier issu des mâchefers)	131 686,87	26 153,05	157 839,92
Aluminium (dont aluminium issu des mâchefers)	60 724,59	14 410,65	75 135,24
Cartons	1 334 152,31	525 044,95	1 859 197,26
Briques alimentaires	74 610,39	29 362,32	103 972,71
Plastiques	1 896 377,68	563 673,53	2 460 051,21
Verre	187 660,03	73 852,10	261 512,13
TOTAL	3 685 211,87	1 232 496,60	4 917 708,47

(SCS = Soutiens aux Collectes Sélectives / SPR = Soutien à la Performance de Recyclage).

Les montants indiqués dans ce tableau sont provisoires. Ils sont fournis à titre indicatif, dans l'attente du décompte définitif réalisé par CITÉO.



LES RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES MATÉRIEAUX RECYCLABLES



GROS DE MAGASIN (PAPIERS)

Tonnage : 4 386,49

Prix de reprise : 91,72 (€ HT/ tonne)*

Recette annuelle : 402 328 € HT

PAPIERS

Tonnage : 7 123,08

Prix de reprise : 82,32 (€ HT/ tonne)*

Recette annuelle : 586 371 € HT

CARTONS, ACIER, ALUMINIUM, PLASTIQUE ET BRIQUES ALIMENTAIRES

Tonnage : 10 648,01

Prix de reprise :

Prix variables en fonction des matériaux

Recette annuelle : 1 157 455 € HT

VERRE

Tonnage : 13 313,94

Prix de reprise : 23,50 (€ HT/ tonne)*

Recette annuelle : 312 877 € HT

* Le prix de reprise calculé est une moyenne pondérée sur l'année entière.

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE EN 2017

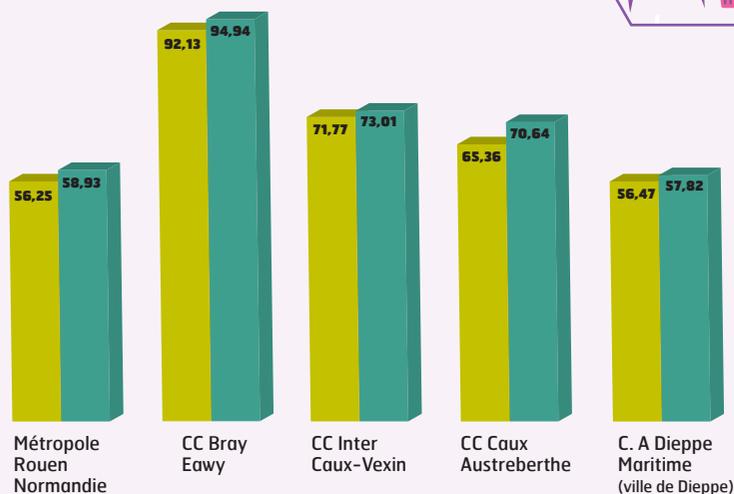
- ➔ Papiers : UPM Kymmene - Chapelle Darblay (76)
- ➔ Gros de magasin : Ecophyse (37) ; GDE Normandie (76) ; FCR Environnement - Paprec (44)
- ➔ Cartons : Veolia (76)
- ➔ Briques alimentaires : Revipac (75)
- ➔ Plastiques : Valorplast (92)
- ➔ Acier, Aluminium : Norval (76)
- ➔ Verre : Sibelco (76)

QUANTITÉS DE DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS

par collectivités adhérentes
en kg/hab/an, hors erreurs et souillures

Ces données sont à moduler
dans l'interprétation selon le type d'habitat

■ 2016
■ 2017



FERTILISER...

GRÂCE AU COMPOST

**Produit de qualité,
le compost du Smédar
est un amendement
organique idéal pour
toutes plantations.**

**15 000 tonnes sont
obtenues chaque année
suite aux différentes étapes
de décomposition.**

Qu'ils soient collectés en déchetteries ou en porte-à-porte, les déchets verts sont acheminés vers les plateformes de compostage. En 2017, 63 819,65 tonnes ont été réceptionnées. Mission assurée par le Smédar depuis sa création, le compostage à grande échelle permet de produire d'importantes quantités de compost, ensuite revendus aux professionnels ou aux particuliers.

VALENSEINE, LES DÉCHETS VERTS

		Chiffre d'affaires HT
Apports de déchets verts (Secteur professionnel)	3 719 tonnes	138 270 €
Vente de sacs de 50 litres de compost	11 842 sacs	25 460 €
Vente de vrac de compost 0-10, 0-25 mm	14 253 tonnes	26 226 €
Commercialisation du "bois-énergie"	1 013 tonnes	8 691 €

DEUX SITES EN ACTIVITÉ

Deux sites d'activité permettent de répondre aux besoins en matière de compostage des déchets verts.

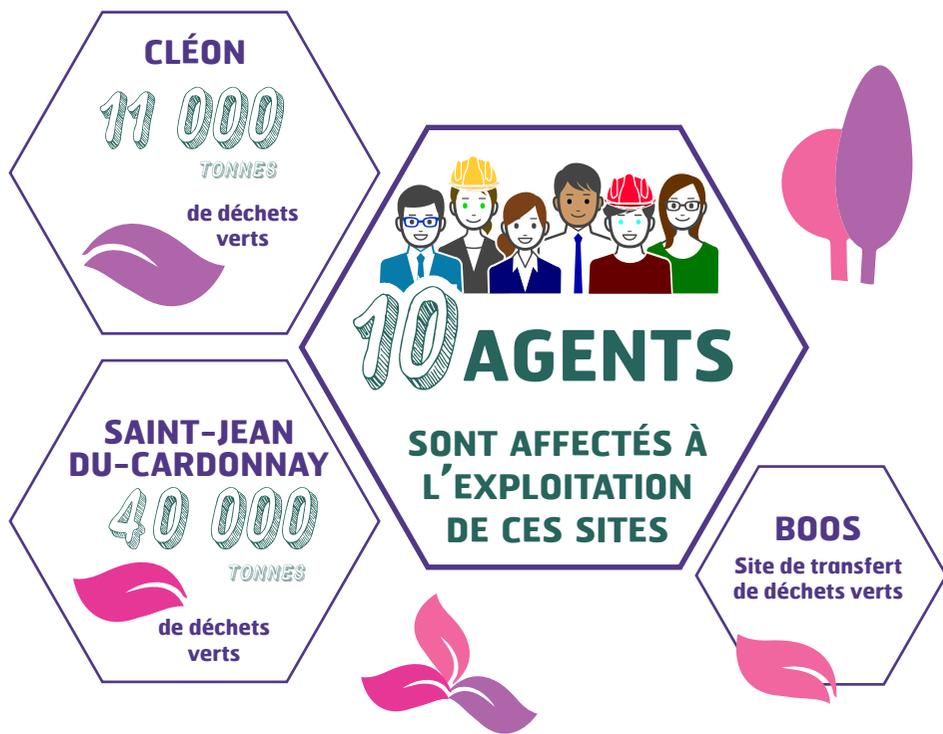
Les plateformes de Saint-Jean-du-Cardonnay et de Cléon sont des sites en plein air, comprenant une zone de maturation couvrant les trois-quarts de l'espace. Les andains constitués des déchets verts broyés (environ trois mètres de hauteur) sont disposés parallèlement et retournés régulièrement pendant la phase de fermentation, qui varie de quatre à cinq mois.

UN COMPOST DE HAUTE QUALITÉ

Le compost produit sur les plateformes est certifié conforme à la norme NFU 44-051. C'est un produit naturel issu de la décomposition de résidus d'origine végétale : gazons, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, branches courtes, déchets floraux, massifs...

Il permet notamment d'augmenter les réserves en eau grâce à une meilleure porosité et agit comme un fertilisant pour toutes les plantations. A long terme, il stabilise la structure du sol, qui est ainsi décompactée, aérée et mieux drainée.

Celui-ci est commercialisé par Valenseine auprès des professionnels et des particuliers.



UN NOUVEAU BROYEUR DE DÉCHETS VERTS À SAINT-JEAN-DU CARDONNAY

En 2017, le Smédar a équipé la plateforme de compostage de Saint-Jean-du-Cardonnay d'un nouveau broyeur.

Plus performant, il broie en moyenne 50 tonnes de déchets à l'heure.

L'ancien broyeur a fait l'objet d'une remise en état complète (remplacement du tapis de convoyage des déchets verts, des roulements...), réalisée en interne par les agents du service maintenance mécanique. Il est désormais utilisé sur la plateforme de compostage de Cléon.



L'AMÉLIORATION CONTINUE DES ÉQUIPEMENTS

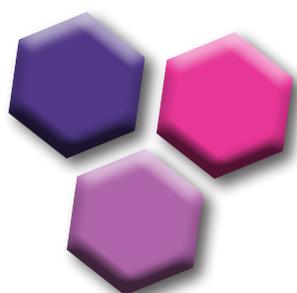
Un nouveau système pour la manipulation des sacs de compost a été installé afin d'améliorer les conditions de travail des agents.

Près de 12 000 sacs de compost de 25 kg sont vendus chaque année par Valenseine et le Smédar sur les plateformes de compostage. Avant d'être commercialisés, chacun d'entre eux est rempli grâce à une ensacheuse, puis chargé sur une palette par les agents d'exploitation du site.

Afin d'améliorer l'ergonomie du poste de travail et réduire les risques de blessures des agents, le Smédar a finalisé l'installation d'un système de préemption des sacs. Un moteur électrique et une pompe créent une dépression d'air. Ainsi aspiré, le sac est ensuite porté et déplacé grâce au dispositif.

L'agent n'a alors qu'à le placer sur la palette, sans aucun effort physique. Celle-ci sera ensuite soulevée par un engin pour être amenée jusqu'au chalet où s'effectue la vente.

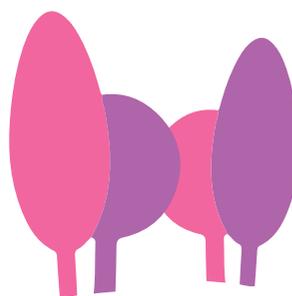
Une nouvelle ensacheuse devrait être installée d'ici le début de l'année 2019, afin de moderniser totalement le dispositif.



LES DÉCHETS VERTS RÉCEPTIONNÉS*

	2015	2016	2017	VARIATION
Déchets verts des habitants	60 919	61 938	56 070	-9,47 %
Déchets verts des services techniques, des entreprises et des associations	7 082	8 983	7 643	-14,92 %
Tontes de gazon collectées en déchetteries	111	157	106	-32,48 %
TOTAL	68 112	71 078	63 819	-10,21 %

* en tonne



DÉCHETS VERTS, COÛTS ET RECETTES

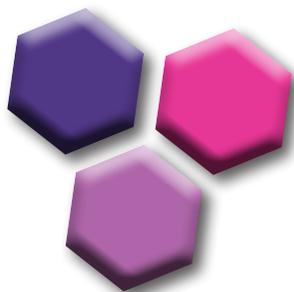
DÉPENSES DONT	3 115 K€	RECETTES DONT	3 369 K€
Charges de transport	846	Traitement	2 990
Charges de traitement (compostage)	636	Ventes/Valorisation	101
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	1 197	Recettes diverses	278
Charges de financement	436		
TONNAGES TRAITÉS		63 820 T.	
COÛT À LA TONNE (DÉPENSES/TONNAGES)		49 €	

INCINÉRER...

À VESTA

Alors que le marché d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique a été renouvelé pour 6 ans et demi, le Smédar poursuit ses investissements afin d'optimiser le fonctionnement de l'équipement.

Au cœur du schéma global de valorisation des déchets du Smédar, l'unité de valorisation énergétique (UVE) est adaptée pour le traitement des ordures ménagères résiduelles, des déchets d'activités économiques et des déchets d'activités de soins. En 2017, elle a réceptionné 315 317 tonnes de déchets.



LE MARCHÉ D'EXPLOITATION RENOUELÉ

Arrivé à échéance, le marché d'exploitation de l'UVE a été renouvelé. C'est la Société Normande de Valorisation Énergétique, filiale de Veolia, qui a été retenue par les élus. Le nouveau marché a pour objectif de maîtriser les coûts du service et d'optimiser la production d'énergie pour les 6,5 prochaines années.

Depuis sa mise en service, l'UVE est un équipement incontournable du dispositif global de valorisation des déchets. Grâce à celle-ci, les déchets non recyclables sont valorisés en énergies électrique et thermique et permettent la production de mâchefers, revendus pour une utilisation en sous-couche routière et en remblai.

UNE COMBUSTION A 850°C

Deux cents véhicules par jour en moyenne se présentent dans le hall de déchargement en tête de l'une des quatorze travées dédiées à l'évacuation des déchets. Ils déversent leur contenu dans la fosse, d'une capacité de stockage de 20 000 m³.

Un pontier, positionné en hauteur, actionne un grappin afin de délester la zone de vidage. Il mélange les déchets dans la fosse et alimente les trois fours.

A plus de 850°C, les déchets sont incinérés pendant une heure. Les fours fonctionnent en auto-combustion, ce qui signifie d'une part, qu'une faible quantité de fioul est consommée (uniquement pour le

démarrage des fours) et d'autre part, que l'alimentation doit être régulière, constante et homogène.

Les déchets d'activité de soins sont réceptionnés séparément. Une zone aménagée spécifiquement permet de les acheminer jusqu'aux trémies des fours, sans aucune manipulation par les agents du site. Les conteneurs prêtés aux établissements hospitaliers servent ainsi de contenants jusqu'à l'élimination finale. 2 983,38 tonnes de déchets d'activités de soins ont été valorisées en 2017.

HAUTE TECHNOLOGIE POUR LE TRAITEMENT DES FUMÉES

Une attention particulière est portée au traitement des fumées. Le procédé est d'abord constitué d'un électrofiltre, placé dans le prolongement des chaudières. Celui-ci capte 95 % des cendres volantes contenues dans les fumées. Ensuite, un absorbeur permet d'éliminer les gaz acides, grâce à l'injection de bicarbonate de sodium. Un filtre à manches, représentant 4 000 m² de tissus filtrants, intercepte les dioxines furannes et les métaux lourds. Les oxydes d'azote sont finalement réduits au sein du catalyseur.

Des capteurs disposés à la base de chaque conduit d'évacuation des fumées enregistrent les émissions atmosphériques. Ils sont associés à des analyseurs Carbone Organique Total (COT), valeur référence qui réunit toutes les combinaisons de carbone, dont le CO₂.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE DIOXINES ET FURANNES (EN NG I-TEQ/NM³)

LIGNE 1		LIGNE 2		LIGNE 3		SEUIL (**)
1 ^{ère} campagne	2 ^e campagne	1 ^{ère} campagne	2 ^e campagne	1 ^{ère} campagne	2 ^e campagne	
0,0033	0,0017	0,0109	0,0074	0,0041	0,0004	0,1000

(**) : Seuil fixé par l'arrêté préfectoral du 06/06/2013 concernant la DAE de Vesta

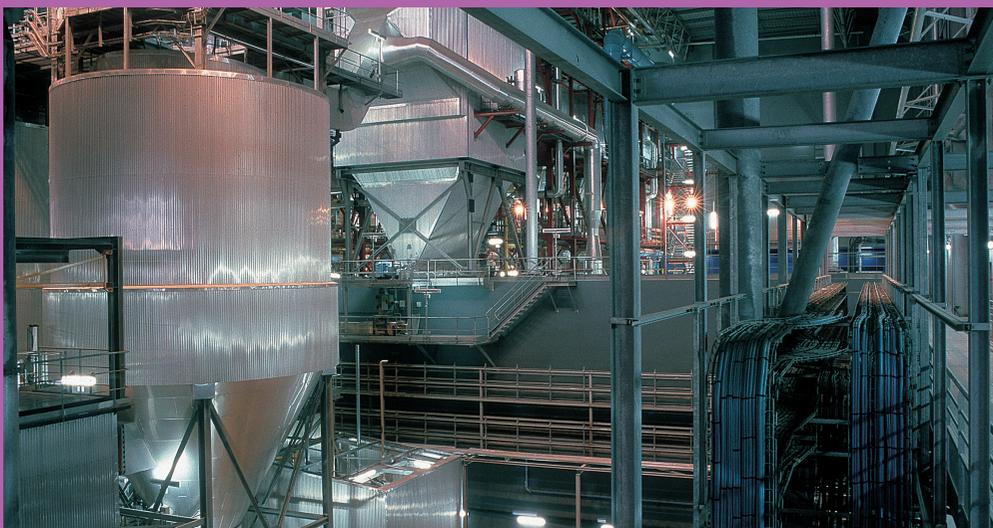
DU BICARBONATE DE SODIUM POUR L'ÉPURATION DES FUMÉES

Fin 2017, le Smédar et la SNVE ont mis en route un nouveau système d'épuration des fumées à sec sur l'UVE. Financés par le Smédar, et réalisés en collaboration avec la SNVE et Veolia, ces travaux présentent un intérêt environnemental indéniable.

Dans ce nouveau procédé, la chaux est remplacée par du bicarbonate de sodium. Moins dangereux à manipuler pour les opérateurs et non consommateur d'eau, le système est également plus efficace pour traiter les acides contenus dans les fumées issues de la combustion dans les fours.

Un autre avantage vient enfin s'ajouter. Le système diminuera d'au moins 30 % la production de résidus d'épuration des fumées et permettra au Smédar de réduire les coûts de stockage dans les installations de classe 1. L'économie réalisée compensera le coût du bicarbonate de sodium, plus cher à l'achat que la chaux.

Les travaux ont préalablement consisté au démantèlement du système en place et au nettoyage des équipements. Afin de limiter les coûts, les silos ont été réutilisés. Seuls les cônes (situés en partie basse des silos) ont dû être changés pour pouvoir disposer de pentes conformes. Tout le système de transport du réactif a été modifié, depuis la zone de dépotage à l'extérieur jusqu'aux lignes de traitement. Un réseau de tuyauteries en inox a été créé et des ventilateurs, utilisés pour la propulsion du bicarbonate de sodium jusqu'aux gaines de fumées, ont été ajoutés.



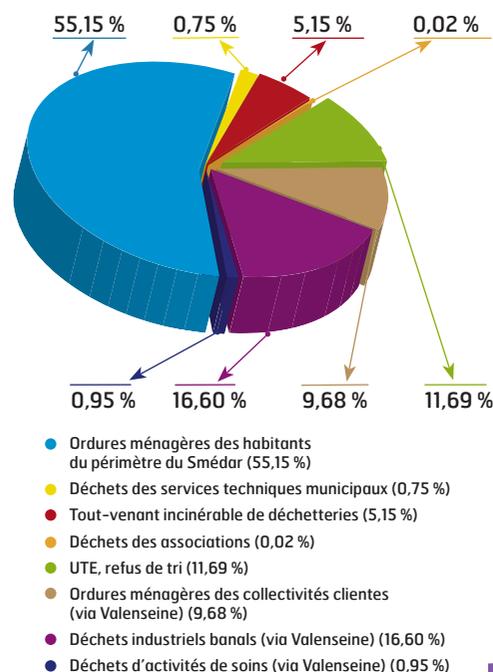
INCINÉRABLES, COÛTS ET RECETTES

DÉPENSES DONT	36 298 K€	RECETTES DONT	39 923 K€
Charges de transport	1 787	Traitement	28 016
Charges de traitement (incinération)	19 773	Ventes/Valorisation	7 988
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	4 983	Soutiens des éco-organismes	948
Charges de financement	9 755	Recettes diverses	2 971
TONNAGES TRAITÉS		315 297 T.	
COÛT À LA TONNE (DÉPENSES/TONNAGES)		115 €	

RÉPARTITION DES APPORTS À L'UVE VESTA (EN TONNES)

Ordures ménagères des habitants du périmètre du Smédar	173 909	
Déchets des services techniques municipaux	2 350	
Tout-venant incinérable de déchetteries	16 249	
Déchets des associations	74	
UTE, refus de tri	36 844	
Ordures ménagères des collectivités clientes (via Valenseine)	30 533	2 518 195 €
Déchets industriels banals, médicaments et déchets des services techniques (via Valenseine)	52 344	4 132 285 €
Déchets d'activités de soins (via Valenseine)	2 994	246 888 €
TOTAL	315 297	

Valenseine
Chiffre
d'affaires HT



V ALORISER...

EN ÉNERGIE ET AUTRES...

Électrique, thermique, l'UVE Vesta produit de l'énergie, utilisée pour le chauffage de 10 000 logements

L'ÉLECTRICITÉ VENDUE SUR LES MARCHÉS

Pas de fumées sans feu... et l'inverse est également valable. Au sein des trois fours de l'UVE, la combustion des déchets produit des fumées. Celles-ci s'échappent vers les chaudières, elles-mêmes traversées par des tubes contenant de l'eau déminéralisée, qui se transforme en vapeur lorsqu'elle est en contact avec les parois chauffées grâce aux fumées.

La vapeur produite est dirigée vers une turbine pour être détendue à travers des étages constitués de 9 roues à ailettes solidaires d'un arbre d'entraînement. L'arbre entraîné à grande vitesse délivre la puissance mécanique à un réducteur dont le rôle est de transmettre cette puissance à un alternateur. En 2017, la turbine a généré 164 312 MWh d'électricité, utilisés pour les besoins de l'usine et le reste, soit 125 274 MWh, a été revendu sur le marché libre.

L'ouverture à la concurrence imposée par les directives européennes s'est en effet traduite par la fin du contrat avec obligation d'achat signé entre le Smédar et EDF. Suite à une mise en concurrence, remportée par la société ALPIQ, c'est désormais sur le marché libre qu'est vendue la production d'énergie électrique de l'UVE Vesta.

La solution retenue par le Smédar permet de s'assurer d'une recette garantie, pendant toute la période du contrat, soit un an, pour cette première contractualisation. Le prix de vente de l'électricité reste fixe pour le Smédar. Le contrat est ainsi entièrement sécurisé. Il ne prévoit pas d'obligation de fourniture d'énergie, ni de pénalités.

L'exploitant perçoit pour sa part un intéressement à trois conditions. Tout d'abord, il doit être en mesure de prouver que le taux de disponibilité des trois lignes d'incinération a atteint le minimum attendu sur l'année en question. Ensuite, il doit avoir livré à minima 110 gigawatts électriques et 75 gigawatts thermiques. L'intéressement correspond à 60 % des recettes liées à la production de mégawatts au-delà de ce seuil.

Le Smédar valorise également 50 % de la production en tant qu'énergie verte, au titre des garanties d'origine.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU RÉSEAU DE CHALEUR

Le budget du réseau de chaleur est destiné à rendre compte de tous les mouvements financiers et comptables liés à sa construction et à son exploitation.

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé
Recettes	3 377 040 €
Dépenses	3 238 914 €
Résultat de l'exercice	138 126 €
Résultat antérieur	/
Résultat final	138 126 €

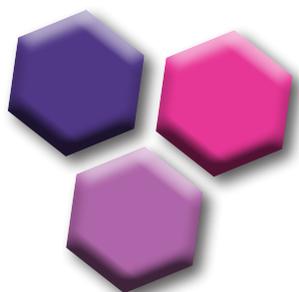
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

	Réalisé
Recettes	784 221 €
Dépenses	671 688 €
Résultat de l'exercice	112 533 €
Résultat antérieur	- 319 038 €
Résultat final	-206 505 €

Reports

Recettes	/
Dépenses	10 659 €
Solde des reports	10 659 €
Solde global à financer	-217 164 €

Résultat global -79 038 €



10 000 LOGEMENTS CHAUFFÉS

Près de 10 000 logements équivalents, soit 30 000 habitants, sont également chauffés chaque année grâce à l'incinération des déchets non recyclables. Situés sur les communes de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly, ces logements et établissements publics bénéficient d'une énergie renouvelable, qui remplace le fioul ou le gaz.

Une partie de la vapeur acheminée vers la turbine est soutirée et envoyée vers une Station Thermique Process (STP). La turbine étant déjà équipée d'une extraction contrôlée, la récupération de la vapeur moyenne pression est facilement opérée à 6 bars et 190°C. 78 800 MWth ont été livrés aux clients du réseau de chaleur en 2017.

Composée de trois échangeurs de type tubulaire, la station a pour objet de chauffer les 1 500 m³ d'eau circulant dans l'ensemble du réseau, d'une longueur de 23 km de tuyaux (11,5 km aller et 11,5 km retour).

La température peut atteindre 110°C sur le trajet aller, jusqu'aux sous-stations de livraison situées dans les chaufferies des clients. Celles-ci sont aménagées afin de réceptionner la chaleur et échanger les calories avec l'eau du réseau secondaire.

Sur le trajet retour, vers la station thermique de l'unité de valorisation énergétique, la température de l'eau redescend aux alentours de 75°C.

LES MÂCHEFERS VALORISÉS

68 083,86 tonnes de mâchefers ont été produites et valorisées en 2017. Ce sont les scories récupérées en sortie de fours, ensuite plongées dans un bassin d'eau froide. Elles sont stockées dans une fosse interne à l'usine, puis envoyées vers l'unité de traitement des mâchefers (UTM).

Cette unité permet de récupérer les métaux ferreux et non-ferreux, d'extraire les gravats, les encombrants et d'assurer une granulométrie homogène du mâchefer

(entre 0 et 40 mm), revendu en tant que remblai ou sous-couche routière. Il se substitue ainsi aux graves naturelles.

Le mâchefer est un produit de composition basique (présence de chaux et de calcaire), abrasif (environ 50 % de verre et de composés siliceux), légèrement colmatant (8 à 12 % de fines) et chargé en sels (chlorures, sulfates...).

Dans le cadre du conseil scientifique, un partenariat entre le Smédar et l'Université de Picardie Jules Verne, a permis à un étudiant d'effectuer un stage de six mois. Ses travaux ont eu pour objectif de définir le meilleur taux d'humidité possible du mâchefer et de travailler sur l'ajout d'un produit complémentaire pour atteindre ce taux, en améliorant sa carbonatation.

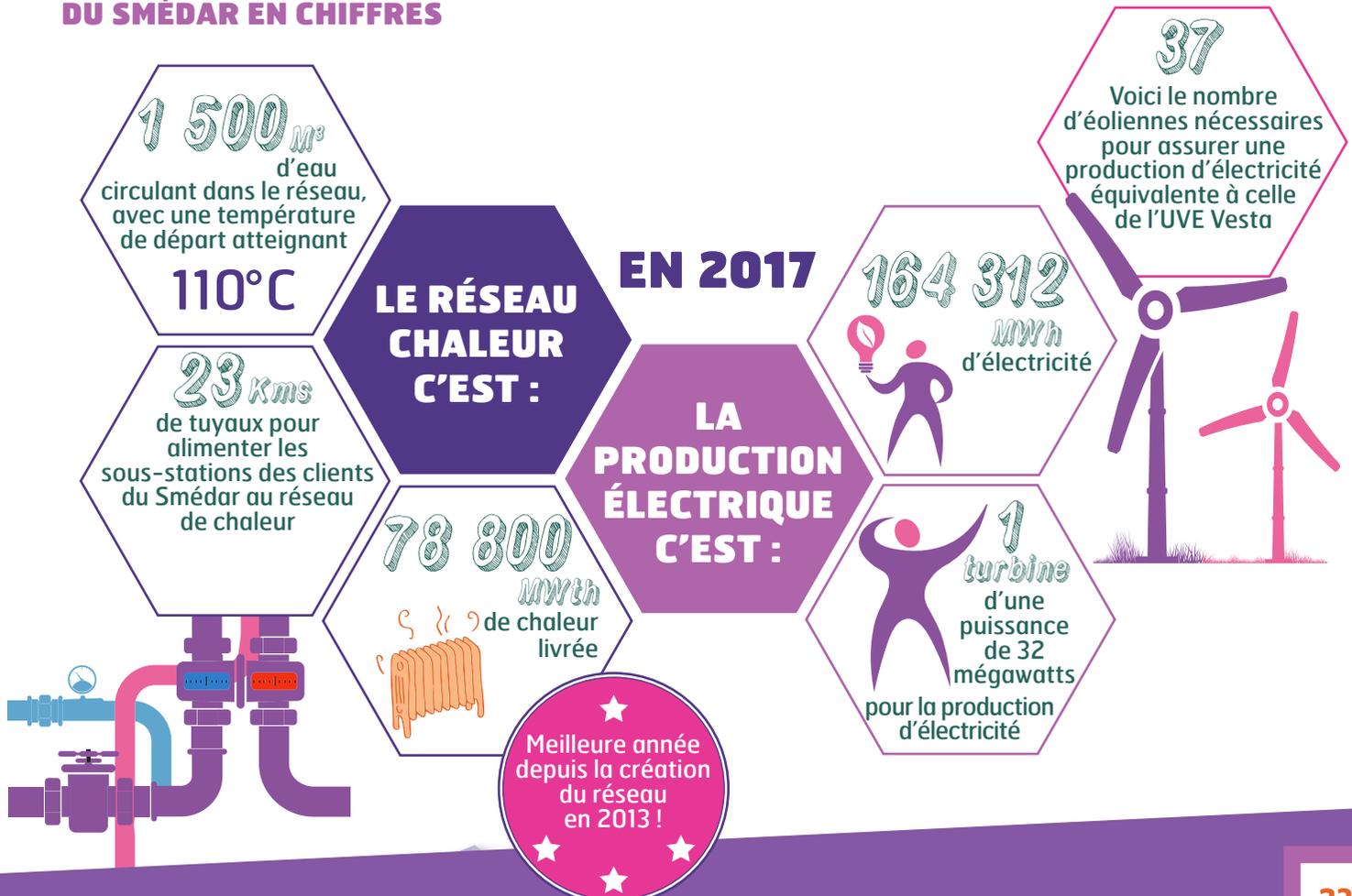
VALENSEINE, COMMERCIALISATION DU MÂCHEFER

TONNAGE	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.
66 977	51 648 €

QUANTITÉ DE MÉTAUX VALORISÉS EN 2017 (EN TONNES)

MÉTAUX FERREUX ISSUS DE L'INCINÉRATION	MÉTAUX NON FERREUX ISSUS DE L'INCINÉRATION	FERRAILLES	TOTAL
5 782,92	341,94	4 041,72	10 166,58

LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE DU SMÉDAR EN CHIFFRES



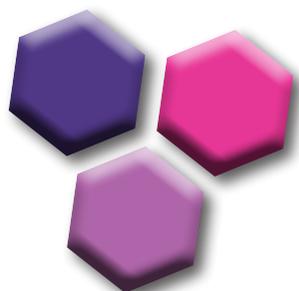
TRIER...

LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES



Points de départ de multiples filières de valorisation, les 22 déchetteries implantées sur le territoire du Smédar collectent des déchets variés dont le devenir est du ressort du Smédar : encombrants, déchets verts, gravats, ferrailles et toutes les catégories de déchets relevant d'une Responsabilité Élargie du Producteur.

En complément des bennes classiques, les déchetteries aménagent de nouveaux espaces pour accueillir les déchets relevant d'une REP (voir tableau ci-dessous). Pour ces déchets, le Smédar contractualise directement avec l'éco-organisme chargé de l'enlèvement ou bien c'est la collectivité adhérente, responsable de la collecte et donc de la déchetterie, qui conserve la gestion du contrat en question.



BONNE NOUVELLE POUR LE TRI DES DÉCHETS CHIMIQUES

Dans le cadre du contrat signé avec Eco-DDS, le Smédar a reçu 3 000 € pour les actions de communication citées dans le guide des bonnes pratiques : campagne d'affichage sur les bus, Détri'Astuces spécial "Déchets Diffus Spécifiques" et publications sur les réseaux sociaux.

Eco-DDS, c'est l'éco-organisme en charge de la valorisation des déchets chimiques, c'est-à-dire tout emballage contenant (ou ayant contenu) un produit dangereux pour la santé ou pour l'environnement. En collaboration avec le Smédar, il organise des sessions de sensibilisation pour les gardiens qui sont ainsi formés au tri et à la manipulation de ces déchets nocifs.

MOBILIER EN HAUSSE, DÉCHETS ÉLECTRIQUES EN BAISSÉ

En 2017, le Smédar a confié à Éco-mobilier 4 148,27 tonnes de meubles usagés (contre 3 353,07 tonnes en 2016, soit une augmentation de près de 24 %).

Au départ de 12 déchetteries désormais équipées, ces Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) sont envoyés ensuite dans un centre de tri spécialisé situé à Oissel.

En revanche, on observe une diminution de 4,5 % de la quantité de DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) collectés auprès de 4 déchetteries. Cela représente tout de même 58 498 appareils électriques et électroniques, soit 357 tonnes de matières recyclées et 35 tonnes valorisées en énergie.

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES, COÛTS ET RECETTES

DÉPENSES DONT	234 K€	RECETTES DONT	393 K€
Charges de transport	/	Traitement	359
Charges de traitement (valorisation matière)	224	Ventes/Valorisation	/
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	8	Soutiens	34
Charges de financement	2	Recettes diverses	/
TONNAGES TRAITÉS		795 T.	
COÛT À LA TONNE (DÉPENSES/TONNAGES)		294 €	

LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES (EN TONNES)

Déchets verts	25 822
Tout-venant incinérable	16 214
Tout-venant non directement incinérable	26 316
Gravats	24 029
Pneumatiques	171
Déchets Diffus Spécifiques (dont ceux de la filière Eco-DDS)	644
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	405
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	4 148
Amiante	221

GRAVATS, COÛTS ET RECETTES

DÉPENSES DONT	758 K€	RECETTES DONT	542 K€
Charges de transport	551	Traitement	542
Charges de traitement (stockage)	44	Ventes/Valorisation	/
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	154	Soutiens	/
Charges de financement	9	Recettes diverses	/
TONNAGES TRAITÉS (DONT GRAVATS PRIS EN CHARGE PAR VALENSEINE ET SERVICES TECHNIQUES)		25 059 T*.	
COÛT À LA TONNE (DÉPENSES/TONNAGES)		30 €	

* Y compris gravats des services techniques, des entreprises et des associations.



DÉCHETS NON INCINÉRABLES, COÛTS ET RECETTES (ENCOMBRANTS, TOUT-VENANT....)

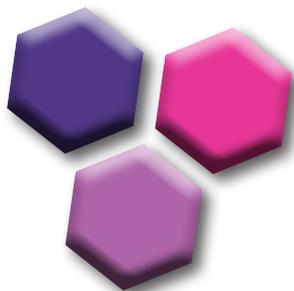
DÉPENSES DONT	5 700 K€	RECETTES DONT	5 910 K€
Charges de transport	1 268	Traitement	4 092
Charges de traitement (tri, incinération ou stockage)	3 031	Ventes/Valorisation	1 105
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	710	Soutiens	707
Charges de financement	691	Recettes diverses	6
TONNAGES TRAITÉS		37 919 T.	
COÛT À LA TONNE (DÉPENSES/TONNAGES)		150 €	

VALENSEINE, LES APPORTS DE GRAVATS ET DE DÉCHETS NON INCINÉRABLES

QUANTITÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HT
793 tonnes	57 206 €

T RANSPORTER... DEPUIS LES QUAIS DE TRANSFERT

Maillon essentiel de la chaîne logistique pour l'acheminement des déchets vers les unités de valorisation, les quais de transfert regroupent les collectes de déchets des secteurs les plus éloignés.



CINQ SITES DÉDIÉS AU REGROUPEMENT DES DÉCHETS

L'organisation collecte-transport-traitement, passe par des quais de transfert, exploités par le Smédar. Il en existe cinq sur le périmètre du Smédar : Villers-Ecalles, Montville, Cléon, Boos et Saint-Jean-du-Cardonnay.

Situés dans des secteurs stratégiques (communes éloignées, proximité des grands axes de circulation...), ils réceptionnent les déchets apportés par les collecteurs : ordures ménagères, déchets ménagers recyclables, déchets verts et autres incinérables.

Le recours aux quais de transfert comporte de nombreux avantages. Ils permettent en effet de limiter les coûts de transport pour les collectivités adhérentes au Smédar mais également de réduire le temps d'attente des camions venant décharger au centre de tri et à l'unité de valorisation énergétique.

Pour être valorisés, les déchets doivent être transportés depuis les quais de transfert

vers les équipements adaptés. C'est la mission du service transport, qui emploie 14 agents (dont 10 chauffeurs). En 2017, les chauffeurs ont effectué 6 697 rotations entre les 22 déchetteries et les unités de valorisation.

Les déchets sont chargés dans les camions semi-remorques.

En 2017, la montée en puissance du transport réalisé en régie s'est poursuivie. En deux ans, les rotations en régie ont ainsi augmenté de 30 %.

La flotte de véhicules est constituée de neuf véhicules à bras hydraulique (sept camions de 26 tonnes et deux camions de 32 tonnes dont un équipé d'une grue), de quatre tracteurs routiers de 19 tonnes, d'une remorque à benne, de cinq semi-FMA, de deux semi-travaux publics pour le transfert des gravats et enfin quatre semi-compactrices.

Le Smédar dispose de 320 bennes de déchetteries, dont les volumes oscillent entre 12 et 40 m³.

TRANSPORT, COÛTS ET RECETTES

DÉPENSES DONT	4 635 K€	RECETTES DONT	4 829 K€
Charges directes (marchés, régie)	2 814	Redevances	4 587
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	1 791	Soutiens	34
Charges de financement	30	Recettes diverses	208



LE SMÉDAR A FAIT EN 2017 L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTEUR ROUTIER, QUI EFFECTUE LES ROTATIONS DEPUIS DIEPPE VERS VESTA.

Les chauffeurs ont été associés à la réflexion, permettant ainsi de retenir la proposition correspondant le plus possible à leurs contraintes, compte tenu du fait que le trajet est principalement effectué sur autoroute.

Ainsi, le tracteur dispose d'une cabine large et d'un "spoiler", élément aérodynamique situé au-dessus de la cabine, réduisant la prise au vent du caisson transporté à l'arrière et donc la consommation de carburant.



LE QUAI DE CLÉON EN MUTATION

En 2017, le quai de transfert de Cléon a été le cadre d'importants travaux de modernisation. Tout d'abord, afin de satisfaire des obligations techniques et environnementales, l'ensemble du réseau de collecte des eaux pluviales et eaux usées a été modifié. Le Smédar a ajouté deux poteaux incendie sur le site, améliorant ainsi le dispositif de sécurité. Les cases dédiées au stockage de la ferraille, des gravats et des encombrants ont été déplacées. Elles sont désormais situées à l'entrée, dans le prolongement de la base de vie. Délimitées par de nouveaux murs plus résistants, elles sont constituées de cloisons amovibles, donnant la possibilité de faire varier leur largeur.

Un autre grand mur a enfin été réalisé dans le but de maintenir le talus situé entre la plateforme de compostage et la voirie. La case de stockage du verre a été aménagée devant celui-ci.

L'ensemble de ces travaux permettent d'améliorer nettement le fonctionnement du site.



PROJET D'UN NOUVEAU QUAI DE TRANSFERT À DIEPPE

Suite à la fermeture en 2016 du quai de transfert de Dieppe, le Smédar travaille activement à la construction d'un nouveau quai pour ce secteur.

Seront construits un bâtiment dédié au déchargement, au stockage et au rechargement des déchets, une base vie pour les agents travaillant sur le site et un local pour les chauffeurs des camions de collecte. La limitation des consommations énergétiques est prise en compte dès la conception du projet.

Le nouveau quai de transfert pourrait être livré au premier semestre de l'année 2020.

QUANTITÉS DE DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS SUR LES QAIS DE TRANSFERT (EN TONNES)

	CLÉON	MONTVILLE	SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY	VILLERS-ÉCALLES	BOOS	DIEPPE
Ordures ménagères	20 439	11 949	/	9 561	/	11 564
Déchets ménagers recyclables	5 977	2 042	9 566	1 693	/	/
Déchets verts*	11 839*	371	36 840*	/	9 386	/
Autres (incinérables entreprises, services techniques, des déchetteries...)	10 272	1 551	7 928	2 749	/	731
TOTAL	48 527	15 913	54 334	14 003	9 386	12 295

* Les tonnages de déchets verts réceptionnés à Saint-Jean-du-Cardonnay et à Cléon sont directement déversés sur les plateformes de compostage.

REPRÉSENTER...

PAR LES ÉLUS

Le Smédar est un syndicat mixte. À ce titre, il est administré par un Comité Syndical, composé de 63 membres.

Les conseils municipaux des 160 communes qui composent le périmètre du Smédar nomment des délégués destinés à siéger au sein de la métropole, la communauté d'agglomération ou de la communauté de communes.

Ces membres réunis élisent ensuite les délégués qui vont siéger au sein du Smédar auquel ils ont transféré la compétence de traitement des déchets (tout en conservant la collecte).

Ces élus forment le Comité Syndical du Smédar et élisent parmi eux :

- ➔ Le président,
- ➔ Les 14 vice-présidents,
- ➔ Les 17 membres du Bureau,
- ➔ Les membres des commissions techniques,
- ➔ Les membres de la commission d'appel d'offres.

Élu par ses pairs le 21 mai 2014, Patrice Dupray est le Président du Smédar. Renouvelé à l'occasion des dernières élections, son mandat est d'une durée de six ans.

LE PRÉSIDENT



Patrice DUPRAY
Métropole Rouen Normandie

LES VICE-PRÉSIDENTS DU SMÉDAR



1- Roland MARUT
Métropole Rouen Normandie
Finances



2- Alain ROUSSEL
Métropole Rouen Normandie
Présidence de la Commission d'appel d'offres, suivi de l'UVE et du centre de tri



3- André DELESTRE
Métropole Rouen Normandie
Présidence du Comité technique et du CHSCT, Suivi des formations et des transports



4- Julien LAUREAU
Métropole Rouen Normandie
Quais de transfert et déchets verts



5- Jean-Michel BERÉGOFOY
Métropole Rouen Normandie
Suivi du conseil scientifique et des certifications



6- Marie-Agnès LALLIER
Métropole Rouen Normandie
Suivi du plan départemental des déchets et des apports



7- François LE GALLO
Métropole Rouen Normandie
Suivi des travaux et du foncier



8- Jean-Paul CRESSY
Métropole Rouen Normandie
Réseau de chaleur



9- Jean-Pierre CARPENTIER
CC Inter-Caux-Vexin
Réduction des déchets à la source, Relations collectivités hors Métropole et Agglo de Dieppe



10- David FONTAINE
Métropole Rouen Normandie
Suivi des relations avec Amorce et le CNR, Relations avec l'Université de Rouen



11- Christian LECERF
Métropole Rouen Normandie
Suivi de la qualité et de la vente des mâchefer. Étude du projet de mise en balles des déchets



12- Patrick CHABERT
Métropole Rouen Normandie
Suivi du fonctionnement de l'UTE et des éco-organismes (hors Citéo)



13- Martial OBIN
Métropole Rouen Normandie
Suivi du contrat Citéo et de la Commission de suivi des sites



14- Nicolas LANGLOIS
CA DIEPPE MARITIME
Coopération ville de Dieppe et Agglo de Dieppe

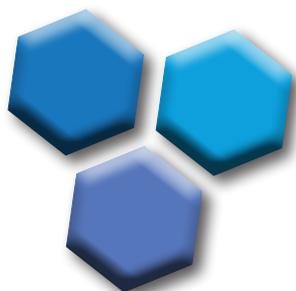
LES MEMBRES DU BUREAU

→ Stéphane BARRÉ	Métropole Rouen Normandie
→ Nicolas BERTRAND	CC Bray-Eawy
→ Jean-Pierre BREUGNOT	Métropole Rouen Normandie
→ Sylvain BULARD	CC Caux-Austreberthe
→ Isabelle GAYET	Métropole Rouen Normandie
→ Emmanuel GOSSE	CC Inter-Caux-Vexin
→ Laurent GRELAUD	Métropole Rouen Normandie
→ Pascal LE COUSIN	Métropole Rouen Normandie
→ Jean-Guy LECOUTEUX	Métropole Rouen Normandie
→ Pascal LE NOË	Métropole Rouen Normandie
→ Stéphane MARTOT	Métropole Rouen Normandie
→ Christian POISSANT	CC Inter-Caux-Vexin
→ Christine RAMBAUD	Métropole Rouen Normandie
→ Gilbert RENARD	Métropole Rouen Normandie
→ Franck ROGER	Métropole Rouen Normandie
→ Patrick SIMON	Métropole Rouen Normandie
→ Frédéric WEISZ	CA Dieppe Maritime

LES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ

→ Benoît ANQUETIN	Métropole Rouen Normandie
→ Jean-Jacques CROCHEMORE	Métropole Rouen Normandie
→ Jean-Pierre DARDANNE	Métropole Rouen Normandie
→ Patrice DESANGLOIS	Métropole Rouen Normandie
→ Marie-Laure DUFOUR	CA Dieppe Maritime
→ Marie-Catherine GAILLARD	CA Dieppe Maritime
→ Jean-Pierre GLARAN	Métropole Rouen Normandie
→ Philippe GUILLIOT	Métropole Rouen Normandie
→ Ludivine HARAUX-DORMESNIL	Métropole Rouen Normandie
→ Alain HÉRICHARD	CC Inter-Caux-Vexin
→ Jean-Pierre JAOUEN	Métropole Rouen Normandie
→ Thierry JOUENNE	Métropole Rouen Normandie
→ Hélène KLEIN	Métropole Rouen Normandie
→ Raphaëlle KREBILL	Métropole Rouen Normandie
→ David LAMIRAY	Métropole Rouen Normandie
→ Alain LANGLOIS	Métropole Rouen Normandie

→ Gérard LETAILLEUR	Métropole Rouen Normandie
→ Noël LEVILLAIN	Métropole Rouen Normandie
→ Jacques MARUITTE	Métropole Rouen Normandie
→ Joachim MOYSE	Métropole Rouen Normandie
→ Jacques NIEL	CC Inter-Caux-Vexin
→ Alain OVIDE	Métropole Rouen Normandie
→ Danielle PIGNAT	Métropole Rouen Normandie
→ Annick PLATE	Métropole Rouen Normandie
→ André ROLLINI	CC Inter-Caux-Vexin
→ Séverine SAMSON	CC Caux-Austreberthe
→ Émilien SANCHEZ	Métropole Rouen Normandie
→ Sylvaine SANTO	Métropole Rouen Normandie
→ Martine TAILLANDIER	Métropole Rouen Normandie
→ Prisca THELLIER	Métropole Rouen Normandie
→ Chantal VERHALLE	CC Caux-Austreberthe



SITUATION EN AVRIL 2018

MANAGER...

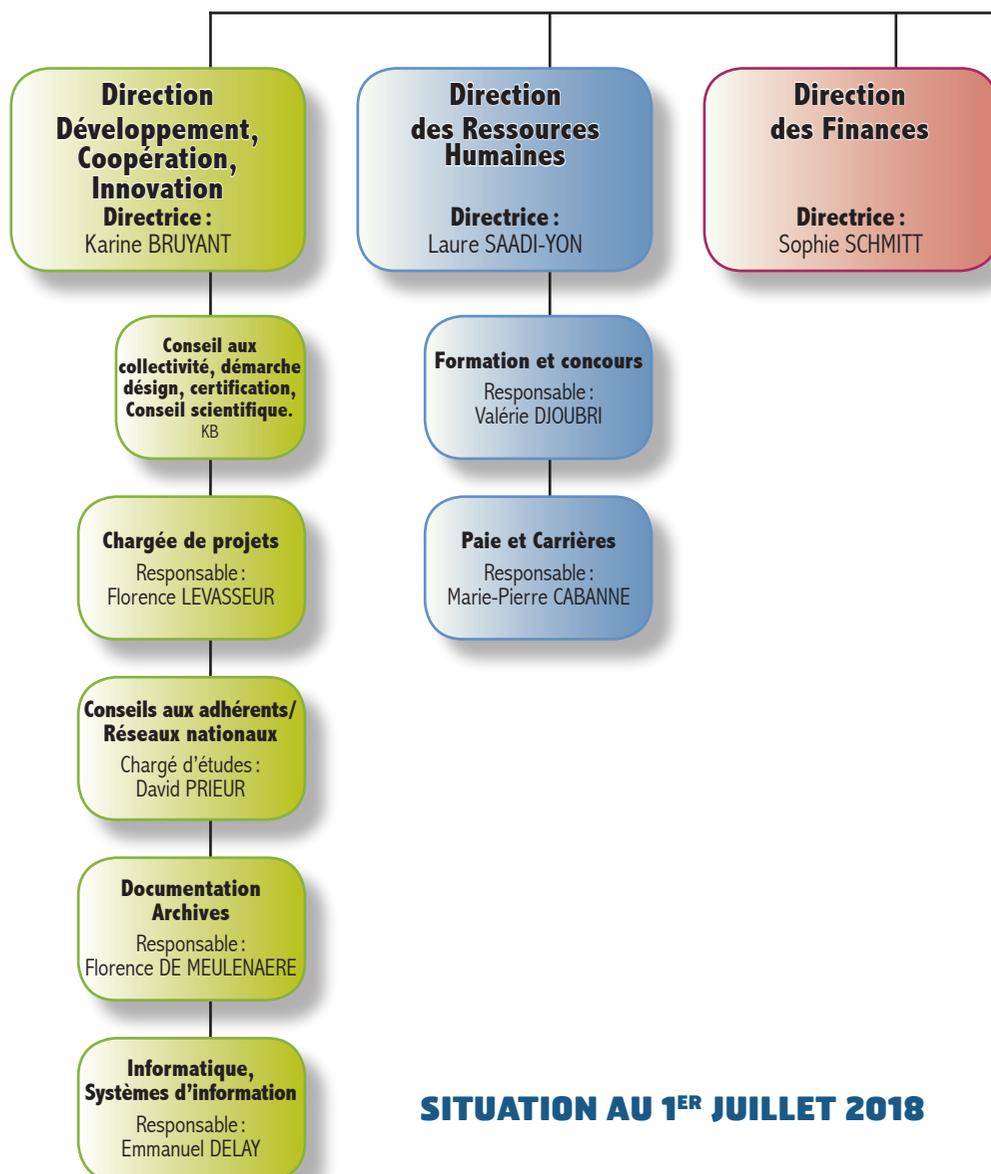
Valenseine

Directeur : Céline LEROY

Assistante
Responsable
services intérieurs :
Laurence MÉTOT

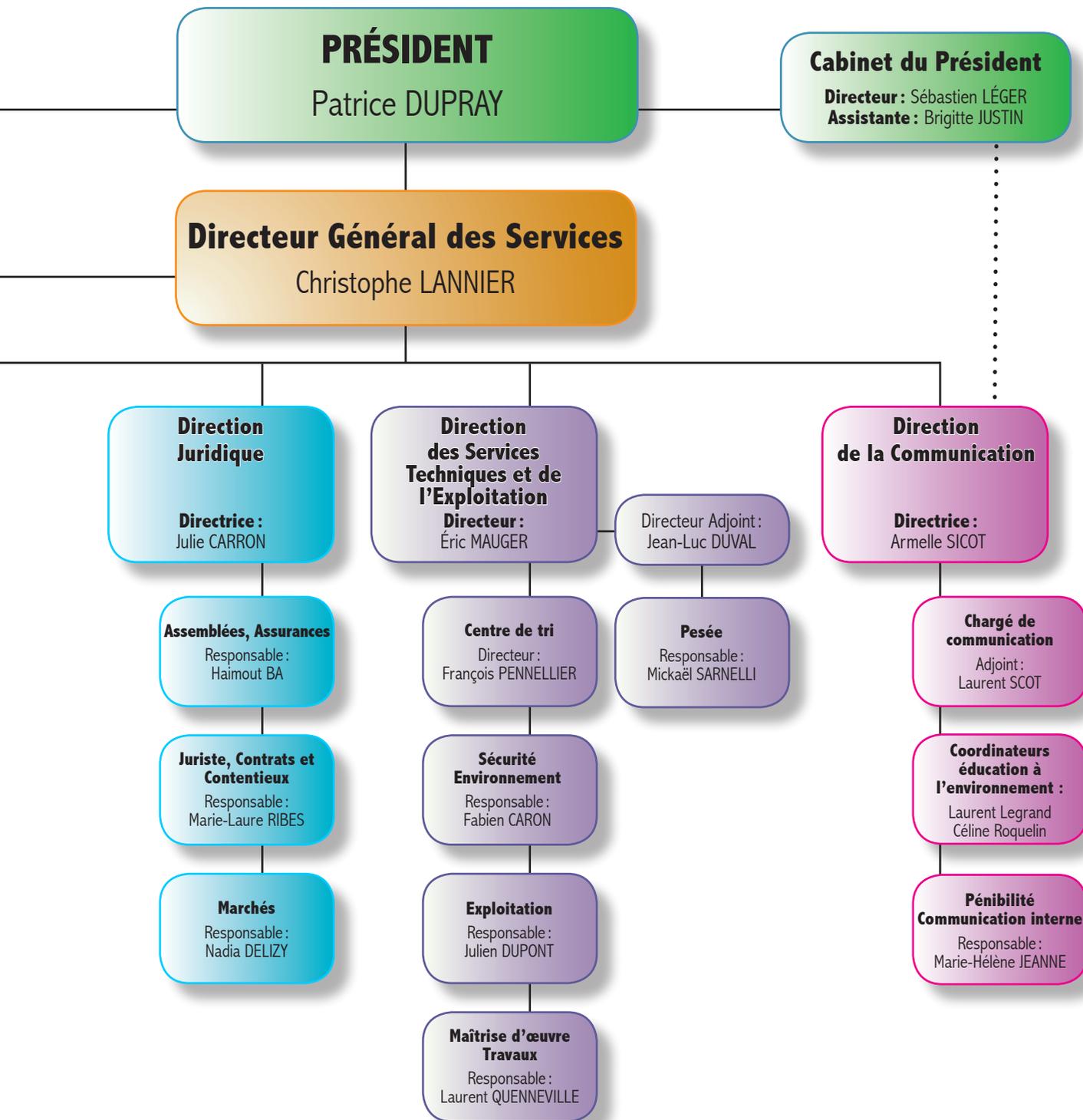
Le Smédar compte 230 agents territoriaux, chargés de mettre en œuvre le schéma global de valorisation des déchets adopté par les élus de la collectivité.

Les services sont regroupés au sein de six directions, encadrées par le Directeur Général des Services, Christophe Lannier.



SITUATION AU 1^{ER} JUILLET 2018

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



F INANCER... AVEC LES REDEVANCES

Le service public de traitement des déchets ménagers est financé en grande partie par les redevances des adhérents du Smédar. Viennent s'ajouter également des recettes liées à la vente des produits issus de la valorisation des déchets. L'année 2017 est marquée par une augmentation des recettes issues de la vente de l'électricité et baisse des charges de fonctionnement.

NB : Tous les montants indiqués dans ce chapitre s'entendent hors taxes

LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS À RETENIR

La principale information à retenir pour l'année 2017 concerne l'amélioration des conditions de vente de l'électricité. En effet, depuis 2001, le Smédar bénéficiait d'un contrat avec EDF pour lequel le prix de vente de l'électricité était garanti. Depuis le 1^{er} février 2016, ce prix n'est plus garanti, c'est pourquoi il est fait mention de "passage sur le marché libre de l'électricité".

L'année 2017 enregistre une remontée des cours qui a permis au Smédar d'augmenter le montant de ses recettes issues de la production énergétique. Les cours de

l'électricité établis en 2016 à une moyenne de 28€ sont passés à un niveau moyen supérieur aux prévisions en 2017. La recette garantie du Smédar calculée sur la base du nombre de tonnes apportées à l'U.V.E a donc bénéficié de cette hausse.

En fin d'année, le prix moyen affiche 35,50€ / MWh, soit une recette supplémentaire de 1 M€.

Le complément de recette généré au Compte Administratif 2017 permet au Smédar de confirmer sa volonté de ne pas recourir à l'endettement pour les nouveaux besoins en matière d'équipement et de poursuivre son processus de désendettement.

DÉTAIL DES REDEVANCES DE TRAITEMENT

ORIGINE DES DÉCHETS	MONTANT (K€ HT)	SOIT EN € PAR HABITANT	PART (EN %)
Ordures ménagères, encombrants, déchets verts et gravats des adhérents Smédar (hors déchetteries)	18 829	30,93	54,79
D.A.S., incinérables, non incinérables et gravats des entreprises, via Valenseine	4 588	7,54	13,35
Ordures ménagères extérieures via Valenseine	2 518	4,14	7,33
Déchets ménagers recyclables	0	0	0,00
Déchets des déchetteries	7 427	12,20	21,61
Incinérables, non-incinérables, déchets verts et gravats des services techniques	1 003	1,65	2,92
TOTAL	34 365	13,85	100,00

L'ÉVOLUTION DES RECETTES

La majeure partie du financement est assuré par les redevances des adhérents ainsi que par les recettes provenant de la SEML Valenseine à laquelle ont été confiées les missions de gérer et optimiser les apports de déchets provenant des entreprises et des collectivités extérieures et de commercialiser les mâchefers et le compost.

Les coûts de transfert bénéficient d'une mutualisation. A l'exception de Dieppe-Maritime, toutes les collectivités adhérentes paient le même tarif, quelle que soit la distance entre le lieu de dépôt (quai de transfert ou installation de traitement directement) et le lieu de traitement.

La valorisation des déchets recyclables génère des recettes complémentaires. Ces recettes proviennent, tout d'abord, de soutiens versés par Éco-Emballages dans le cadre d'un contrat en fonction des quantités de matériaux triés et valorisés, de la valorisation énergétique réalisée ainsi que de la vente des matériaux triés en vue de leur valorisation. Le budget de l'exercice 2017 enregistre le versement d'une partie des soutiens estimés au titre de l'année 2017 (4 403 k€). Le montant total et définitif des soutiens 2017 (appelé liquidatif) est estimé à 5 985 k€.

L'incinération des déchets sur l'usine de valorisation énergétique génère une recette électrique mais aussi, depuis fin 2013, une recette liée à la production de chaleur. La première partie correspond à la vente de l'électricité produite sur le site (marché libre de l'électricité depuis février 2016) et la deuxième partie à la facturation de la fourniture de chaleur pour la régie de distribution exploitée par le Smédar.

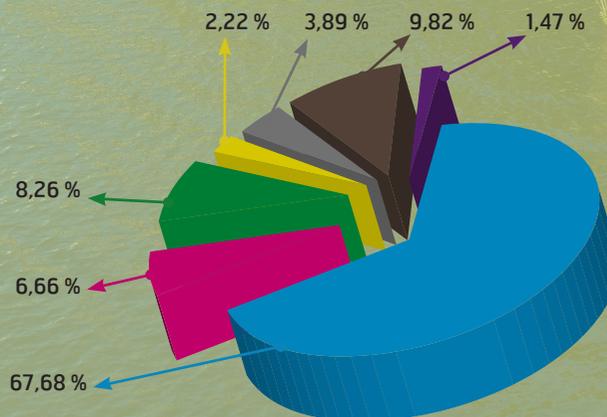
Ces recettes énergétiques sont perçues directement par l'exploitant (SNVE) qui en restitue une partie au Smédar par l'intermédiaire du mécanisme de la recette garantie. Ce montant vient réduire le coût du traitement restant à la charge des adhérents et clients.

En 2017, le montant de la recette garantie reversée par l'exploitant s'est élevé à 5 235 895 €, contre un montant de 4 377 817 € en 2016, soit une hausse de 19,60% due à la reprise des cours de vente de l'électricité.



VENTILATION PAR NATURE DES RECETTES

- **Redevances de traitement (y compris recettes Valenseine), 36 088 K€**
- **Vente des matériaux (y compris recettes Valenseine), 3 551 K€**
- **Soutiens Éco-Emballages, 4 403 K€**
- **Subventions, 1 184 K€**
- **Remboursements et produits divers, 2 074 K€**
- **Recette garantie d'électricité, 5 236 K€**
- **Produits exceptionnels, 783 K€**



Total des recettes : **53 319 K€ H.T** soit : **87,59 €** par habitant

INVESTIR... POUR L'AVENIR



Les charges de fonctionnement du Smédar sont en légère baisse entre 2016 et 2017 (-1,5%).

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

A périmètre constant, le montant des dépenses pour l'exploitation de l'usine par la SNVE est en baisse de 9% par rapport à l'année 2016. Cette baisse est la conséquence de la renégociation partielle du contrat d'exploitation de l'UVE pour une économie de 1,6 M€.

La masse salariale reste maîtrisée puisqu'elle évolue de 0,3% (incluant le GVT, les hausses règlementaires et revalorisations). L'optimisation du fonctionnement des services, amorcée en 2015, et notamment de la régie des transports se poursuit et génère sur l'exercice 2017 une nouvelle économie de 1,8% sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant de ces services.

Les dépenses de fonctionnement du centre de tri restent stables malgré les travaux de redimensionnement de celui-ci, cette étape est transitoire du fait de l'application de la garantie des équipements.

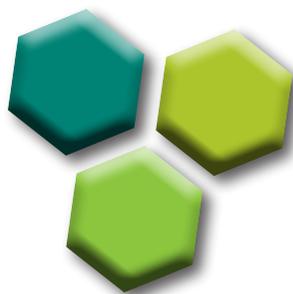
Les charges de fiscalité sont en baisse sensible (-20%). Elles sont constituées par la taxe communale d'incinération instituée sur le territoire des communes de Grand-Quevilly, Petit-Quevilly, Rouen et Canteleu, taxe qui reste à l'identique, et par la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui diminue pour les installations à haute performance énergétique passant de 4,13€ à 3€ par tonne incinérée.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement de 2017 sont composées d'une part du remboursement en capital de la dette du Smédar pour un montant de 8 117 k€ pour une annuité totale de 11 087 k€, d'autre part des dépenses d'équipement pour un montant de 2 040 k€.

Les travaux liés à la modernisation du centre de tri représentent 70% des dépenses d'équipement. Ces travaux permettent au Smédar d'augmenter sa capacité de tri (de 25 000 à 35 000 tonnes), de modifier son processus de tri suite à l'extension des consignes de tri, et de stabiliser les soutiens des éco-organismes.

Le second poste de dépenses d'équipement en 2017 est celui des engins et matériels qui représente 20% des dépenses. Il s'agit de l'acquisition de broyeurs, chargeurs et autres engins indispensables à l'exploitation.



VENTILATION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

NATURE DE LA DÉPENSE	RÉALISATION (K€ HT)	SOIT EN € PAR HABITANT
Remboursement de la dette	8 117	13,33
Centre de tri et d'affinage ▶ Modernisation et renfort de la sécurité	571	0,94
UVE ▶ Renfort de la sécurité + ponts bascules et renouvellement du marché exploitation	725	1,19
Unités de compostage ▶ Équipements informatiques	39	0,06
Quais de transfert ▶ Amélioration de la sécurité et enrobés	238	0,39
Transport ▶ Broyeur d'occasion	254	0,42
Le siège du Smédar ▶ Amélioration de la sécurité et logiciel comptabilité/finances	107	0,18
Autres équipements ▶ Sécurité et divers	106	0,17
TOTAL	10 157	16,68

VENTILATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT (K€ HT)	SOIT EN € PAR HABITANT	PART (EN %)
Personnel	10 957	18,00	27,11
Contrat SNVE	15 701	25,79	38,84
Contrat de traitement et transport	3 832	6,30	9,48
Charges diverses	3 605	5,92	8,92
Impôts et taxes	2 352	3,86	5,82
Reversements au profit de tiers	998	1,64	2,47
Frais financiers	2 970	4,88	7,35
Charges exceptionnelles	5	0,01	0,01
TOTAL	40 420	66,40	100

ÉQUILIBRER...

LE BUDGET FINAL

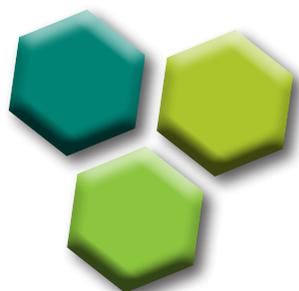
Les recettes et dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élèvent respectivement à **54 995 097 €** et **48 647 788 €**, le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2017 est donc de **6 347 309 €**.

Après prise en compte du résultat reporté de 2016 (**3 433 813 €**), le résultat final s'établit à **9 781 122 €**.

Le résultat final de fonctionnement sera repris dans le Budget Supplémentaire 2018.

ÉTAT DE LA DETTE : CAPITAL RESTANT DÙ AU 31/12/2017

ORGANISME PRÊTEUR	MONTANT (K€ HT)	SOIT EN € PAR HABITANT	PART (EN %)
Dexia C.L.F.	20 938	34,40	27,63
SFIL CAFIL	22 919	37,65	30,24
Caisse d'Épargne	16 562	27,21	21,86
Crédit Agricole H.N.	6 494	10,67	8,57
Crédit Agricole C.I.B.	6 073	9,98	8,01
Société Générale	2 793	4,59	3,69
TOTAL	75 779	124,50	100



COMPTE ADMINISTRATIF 2017

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
Charges générales	25 489 596
Charges de personnel	10 957 413
Charges diverses	997 603
Frais financiers	2 969 559
Charges exceptionnelles	5 445
Opérations réelles	40 419 616

Opérations d'ordre entre sections 8 228 172

Total section 48 647 788

RECETTES	
Produits d'exploitation	46 401 119
Subventions	5 741 724
Produits divers	142 144
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	628 865
Atténuation de charges	405 204
Opérations réelles	53 319 056

Opérations d'ordre entre sections 1 676 041

Total section 54 995 097

Résultat de l'exercice 6 347 309
 Résultat antérieur 3 433 813

RÉSULTAT À AFFECTER 9 781 122

Couverture résultat négatif 0,00
 Autofinancement complémentaire 0,00
 Résultat affecté 7 513 648
Résultat reporté 2 267 474

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
Amortissement de la dette	8 116 567
Immobilisations	2 040 427
Subventions	0
Avances	0
Opérations réelles	10 156 994

Opérations patrimoniales 257 419
 Opérations d'ordre entre sections 1 676 041

Total section 12 090 454

RECETTES	
Excédent capitalisé	4 236 688
Subventions	552 386
Autres	0
Opérations réelles	4 789 075

Opérations patrimoniales 257 419
 Opérations d'ordre entre sections 8 228 172

Total section 13 274 665

Résultat de l'exercice 1 184 211
 Résultat antérieur - 2 307 264
 Résultat cumulé - 1 123 053

Reports en recettes 1 573 841
 Reports en dépenses 7 964 436
 Solde des reports - 6 390 595

Résultat final - 7 513 648



COLLABORER...

AVEC DES PARTENAIRES

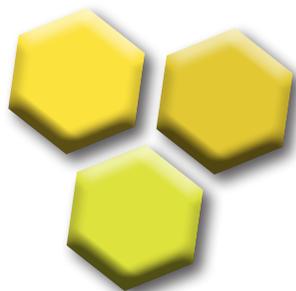
Associations, collectivités, entreprises, le Smédar multiplie les partenariats afin d'exercer au mieux les missions qui lui sont confiées.

ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

ALLIANCE SEINE OUEST

L'association Alliance Seine Ouest compte 45 entreprises situées au sein des zones industrielles des Quais de Seine, des Pâtis, du Grand Launay, de Grand-Quevilly, de Petit-Quevilly et de la zone portuaire de Grand-Quevilly. Réseau d'échanges et d'information, elle permet également de partager des actions répondant à des problématiques communes.



AMORCE

Amorce est une association selon la loi de 1901. C'est un lieu d'échanges et de propositions. Ses domaines d'activité sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux, et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

L'Association des Maires de France regroupe 35 967 maires et présidents de communautés en exercice, dans les communes des départements et territoires français, de métropole et d'outre-mer. L'association est administrée par un Bureau, composé de 36 membres. Elle conseille et informe sur l'ensemble des sujets de politique économique, sociale et culturelle.

ASSOCIATION PATRIMOINE ET MÉMOIRE DES CHANTIERS DE NORMANDIE

Le Smédar et l'association ont signé une convention de collaboration afin d'unir leurs efforts pour conserver, valoriser et développer la mémoire des Chantiers de Normandie sur le site Vesta.

ATMO NORMANDIE

Organisme d'observation et de surveillance de la qualité de l'air, partenaire du Smédar en ce qui concerne les études d'impact des rejets atmosphériques résultant de ses activités.

BIOMASSE NORMANDIE

Créée en 1983, l'association, basée à Caen, a pour objet de conduire des travaux de Recherche-Développement et de mener des actions de promotion, de conseil et d'appui portant sur la valorisation énergétique et agronomique de la biomasse, les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables et la gestion des déchets.

CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Le Cercle national du recyclage est composé de collectivités locales, d'associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'organisations professionnelles. Il a pour objectif de promouvoir la collecte sélective des déchets ménagers et représente les adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public.

CITEO

Éco-organisme issu de la fusion d'Éco-Emballages et Écofolio en septembre 2017. Il participe au financement des dépenses de la collecte et du traitement des papiers et des emballages et reverse des soutiens pour chaque tonne de déchets recyclables collectée, triée et recyclée.

CORIA

Le CORIA est une Unité Mixte de Recherche (UMR) rattachée à l'Institut d'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du CNRS, à l'Université de Rouen et à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rouen.

DREAL NORMANDIE

(DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)

La Dreal de Normandie est l'organisme qui exerce des missions de contrôle notamment dans les domaines du développement durable, de l'environnement et de l'énergie.

EcoDDS

Éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages, agréé par les pouvoirs publics. Il est chargé d'organiser le fonctionnement de la filière : collecte, transport, valorisation et reversement des soutiens financiers aux collectivités.

ÉCO-MOBILIER

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif agréé, chargé de l'organisation de la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

ÉCO-SYSTÈMES

Éco-systèmes met en place et développe un dispositif opérationnel de collecte, de recyclage et de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, en partenariat avec les collectivités.

ESADHAR

Le Smédar et L'ESADHaR, école supérieure d'art et de design Le Havre – Rouen ont signé une convention afin de bâtir un projet privilégiant le déchet comme matière première. Ce partenariat a pour but de permettre aux jeunes artistes de faire passer leurs messages à travers leurs œuvres et ainsi créer des symboles de la réutilisation sur notre territoire.

INSA – INSTITUTS NATIONAUX DES SCIENCES APPLIQUÉES

Les Insa ont pour missions fondamentales la formation initiale des ingénieurs, la recherche scientifique et technologique, la formation continue des ingénieurs et techniciens, la diffusion de la culture scientifique et technique.

ISWA – INTERNATIONAL SOLID WASTE ASSOCIATION

Association internationale qui a pour objet de promouvoir le développement durable. Ses membres (professionnels, entreprises, étudiants, collectivités...) proviennent du monde entier.

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE NORMANDIE - LE FORUM

La Maison de l'Architecture de Normandie - le Forum, a pour mission de promouvoir la qualité architecturale et urbaine auprès de tous les publics. Elle appuie ses projets sur des partenariats institutionnels et le développement d'un réseau interprofessionnel avec son club partenaires.

RECYLUM

Éco-organisme qui coordonne la collecte et le recyclage des lampes.

RÉSEAU IDEAL

Association de collectivités locales, créée en 1985. Le réseau Ideal a pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités.

SNVE

La SNVE, Société normande de valorisation énergétique, est attributaire du marché d'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta à Grand-Quevilly.

UNIVERSITÉ DE ROUEN

L'Université de Rouen abrite 40 équipes de recherche (dont 16 associées au CNRS et à l'Inserm) regroupant plus de 1000 enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens.

UNIVERSITÉ DE PICARDIE J. VERNE

Unité de recherche Eproad

EPROAD est une Unité de Recherche reconnue dans le domaine des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication. Elle fédère des compétences scientifiques et a pour objectif d'optimiser la gestion des écosystèmes industriels, en appréhendant les systèmes industriels et leur synergie notamment dans les domaines de l'optimisation des procédés et l'ingénierie de la logistique.

VALENSEINE

Valenseine est la société d'économie mixte chargée de gérer les apports privés de déchets dans les différentes installations de traitement du Smédar, notamment de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta (apports de déchets industriels banals et de déchets d'activités de soins).

SUBVENTIONS 2017

ADEME

Subvention pour la modernisation du centre de tri : 1 232 782,20 €.

CITÉO

(ex-Éco-Emballages)

Soutien à la tonne triée et pour la valorisation énergétique de 3 987 059,29 € versés en 2017 pour l'année 2016.

Acompte de la subvention pour la modernisation du centre de tri : 350 000 €.

(ex-Écofolio)

Soutien à la tonne de papiers envoyés dans la filière de recyclage de 493 492,50 € versés en 2017 pour l'année 2016.

Acompte de la subvention pour la modernisation du centre de tri : 202 386 €.

ÉcoDDS

Soutien de 33 078,62 €.

ÉCO-MOBILIER

Soutien de 506 648,28 €.

ÉCO-SYSTÈMES

Soutien perçu en 2017 pour la communication et la collecte en déchetterie des déchets d'équipements électriques et électroniques : 37 278,70 €.





SMÉDAR

40, boulevard de Stalingrad
CS 90 213

76121 Grand-Quevilly cedex

Tél. : 02 32 10 26 80

Fax : 02 32 10 26 81

E-mail : contact@smedar.fr

Site : www.smedar.fr

ISSN 2259-8510



Visitez le site internet
du smédar !



[www.facebook.com/
smedar.officiel](http://www.facebook.com/smedar.officiel)



@LeSmedar